

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



25<sup>e</sup> Année

5 octobre 1969

N° 9

## SOMMAIRE

- |  |    |
|--|----|
| 1) Mémorial (mois d'août et de septembre) . . . . .  | 2  |
| 2) Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement,<br>Ministre des Finances, à l'Assemblée Annuelle du Fonds Monétaire<br>International à Washington . . . . . | 4  |
| 3) Déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etran-<br>gères, à l'Assemblée Générale des Nations Unies . . . . .   | 6  |
| 4) Visite officielle en Islande de Monsieur Pierre Werner, Président du<br>Gouvernement . . . . .  | 10 |
| 5) Le Projet de Budget de l'Etat pour 1970 . . . . .   | 12 |
| 6) Introduction de la TVA au Grand-Duché . . . . .   | 16 |
| 7) Le 25 <sup>e</sup> Anniversaire de la Libération du Grand-Duché . . . . .   | 17 |
| 8) Le Grand-Duché de Luxembourg vu par le « Financial Times » . . . . .  | 19 |
| 9) Nouvelles de la Cour (mois de septembre) . . . . .  | 28 |
| 10) Le Conseil de Gouvernement (mois de septembre) . . . . .   | 28 |
| 11) Nouvelles diverses . . . . .   | 28 |
| 12) Le Mois en Luxembourg (mois d'août et de septembre) . . . . .  | 33 |

# Mémorial

Mois d'août

## Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 17 août 1969 concerne le personnel du Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat. (page 1040)

\*

## Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 5 août 1969 concerne l'application du règlement n° 120/67/CEE du Conseil des Communautés Economiques Européennes à la campagne céréalière 1969-70. (page 1009)

\*

## Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 porte réorganisation des centres d'enseignement professionnel. (page 939)

La loi du 5 août 1969 porte abrogation des conditions d'âge pour l'admission à l'Institut pédagogique. (page 1038)

\*

## Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1969 concerne les matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine. (page 974)

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1969 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier hospitalier gradué. (page 990)

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de laborantin. (page 1006)

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'assistant social. (page 1031)

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'assistant d'hygiène sociale. (page 1034)

\*

## Ministère des Finances.

La loi du 5 août 1969 concerne la taxe sur la valeur ajoutée. (page 954)

Un règlement grand-ducal du 5 août 1969 concerne la décharge de l'accise pour l'alcool utilisé, après dénaturation, à des usages industriels. (page 995)

\*

## Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixe les conditions générales des contrats d'assurance garantissant la Responsabilité Civile Chasse. (page 941)

\*

## Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1969 modifie l'arrêté grand-ducal du 25 mai 1955 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales, tel qu'il a été modifié par les règlements grand-ducaux des 23 novembre 1963 et 3 février 1968. (page 940)

Un règlement grand-ducal du 5 août 1969 porte déclaration d'obligation générale d'un deuxième avenant au contrat collectif pour le métier de menuisier signé le 31 mars 1969 entre l'association des patrons-menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1038)

\*

## Ministère des Travaux Publics.

La loi du 5 août 1969 autorise le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'une nouvelle école européenne à Luxembourg-Kirchberg, y compris l'aménagement des alentours. (994)

## Mois de septembre

### Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1969 modifie le règlement grand-ducal du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune. (page 1218)

\*

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté grand-ducal du 15 juillet 1969 publie les modifications apportées au tarif des péages sur la Moselle. (page 1050)

La loi du 28 juillet 1969 porte approbation de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris, le 14 décembre 1960. (page 1053)

La loi du 28 juillet 1969 porte approbation de l'Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la République Populaire de Bulgarie, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois en Bulgarie, signé à Sofia, le 25 février 1965, et de l'accord signé à Luxembourg le 7 février 1968 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique réglant l'exécution de l'Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la République Populaire de Bulgarie, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois en Bulgarie, signé à Sofia, le 25 février 1965. (page 1058)

La loi du 28 juillet 1969 porte approbation 1. de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya; du Protocole n° 1 relatif à l'application de l'article 2 de l'Accord; du Protocole n° 2 relatif aux conserves d'ananas; du Protocole n° 3 relatif à l'application de l'article 3 de l'Accord; du Protocole n° 4 relatif à la notion de «produits originaires» pour l'application de l'Accord; de l'Acte final et des déclarations annexes; signés à Arusha, le 26 juillet 1968; 2. de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signé à Arusha, le 26 juillet 1968. (1166)

\*

### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1969 fixe des prix de vente maxima aux consommateurs pour les coques destinés à l'usage domestique. (page 1218)

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 21 août 1969 porte création de sections de chimie aux établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1197)

\*

### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de sage-femme. (page 1046)

Un règlement ministériel du 4 août 1969 établit la liste des substances considérées comme engendrant la toxicomanie. (page 1069)

Un règlement grand-ducal du 22 août 1969 porte réglementation des études en vue de l'obtention du titre de spécialisation d'infirmier psychiatrique et détermination des attributions et techniques professionnelles de l'infirmier psychiatrique. (page 1198)

\*

### Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 22 septembre 1969 a pour objet de modifier et de compléter le règlement ministériel du 21 mars 1967 portant désignation des cours d'eau affectonnés par les salmonidés. (page 1221)

\*

### Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 17 août 1969 modifie l'arrêté grand-ducal du 27 mai 1961 ayant pour objet de déterminer le nombre et la résidence des notaires du canton d'Esch. (page 1073)

# Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International à Washington

Le 2 octobre 1969, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, a fait la déclaration suivante à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International à Washington à laquelle il a assisté en sa qualité de Gouverneur de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et du Fonds Monétaire International :

Since 1945, the world has lived, as far as monetary strategy is concerned, under the Peace of Bretton Woods. This means that the rules set up in the Articles of Agreement of the IMF, especially concerning the fixity of parities and the compulsory international consultations on changes of par values have proved to be of great efficacy and scope. This period coincides with an extraordinary growth of international trade, and there is no doubt that there is a cause-effect relation between these two phenomena.

It is true that this era of quiet fronts has been troubled from time to time by incidents, e.g., in 1949 with the devaluation of the pound and other currencies, but the settlement of these perturbances was prompt and short. It is also true that since the beginning there were controversial views and doctrines on the international payments system, or partial aspects of it, such as the price of gold. Nevertheless, up to 1960, these remained academic and stimulated more mental than financial speculation.

Let us not forget this outstanding achievement of the monetary system throughout two decades, even if, for obvious reasons, a new thinking has to be devoted to some aspects of its philosophy. In the interest of world trade, we could not afford an arbitrarily floating monetary system. Especially we should avoid being dragged into a competitive currency war by which we would fall back to a restrictive pattern of trade.

Oddly enough, it was the full convertibility of the major currencies achieved in 1958, which after some time shed a stronger light, not only on weaknesses in the general payments system, but also in the financial policy of a number of countries. It became clear that full convertibility, together with fixed parities, involves the need of an efficient and reliable adjustment process to correct imbalances which appear in the course of time. This adjustment involves political action and determination which may be lacking.

Consequently, we have been witnessing, for a little more than five years, growing concern regarding the adequacy of current policy in monetary matters along two lines: (1) consequences of the disequilibrium in the balance of payments of the major reserve

countries; (2) speculation on and proposals for an international monetary reform. Both, of course, go together.

Since our last meeting, the world and, especially Western Europe have experienced much unrest and nervous strain in connection with monetary speculation. This development has culminated in the events of the last few days in connection with the deutsche mark, which give our discussions on monetary reform a very practical aspect, but without allowing for definite conclusions on some fundamental issues, e.g., the acceptable limits of exchange rate flexibility. We shall learn more about it in the next days.

We are faced this year with very important resolutions, especially one concerning the activation of special drawing rights.

There is still much disagreement between economists as to the need and volume of additional reserve liquidities. The fear of adding to world inflationary tendencies has not completely to be ignored and commands great caution.

I am satisfied with the approach given to the Managing Director's proposal, which is before us. The creation of reserves should not be considered as a creation of purchase power ex nihilo. The economic reality behind the currency veil, especially the expanding world trade, has to be considered. This means that the allocation of special drawing rights should follow, *mutatis mutandis*, the guidelines and discipline which have been set also for credit expansion in our national economies. The drawing rights are still, and will remain for a long time, a superstructure on existing reserve means. Gold, in my opinion, cannot quickly be dismissed as a fundamental reserve asset and remains, above all, an anchor of stability and a value of reference. Nor will the use of some national currencies as reserve assets be completely dismissed insofar as the economic potential of those countries and the demand for their currencies for payments in the world market endow them with a special role, which, however, is not immutable.

The SDR's cannot only act as a lubricant in a soundly developing international trade, but they might indirectly contribute to an improvement in the acutely shrinking capital markets.

It is essential that the amount of SDR's should be fixed with very great caution, in order to leave the opportunity for gaining valuable experience in the handling of them without excessive risk.

I consider the decisions to be taken on SDR's as being of great historical importance. They open a new field of development and experience, under which man's ingenuity can exert its capabilities.

I should like to make a few remarks on the current discussions on means of improving the international payments system by adopting a higher degree of exchange rate flexibility. This thinking touches the basic philosophy of the Fund's Articles of Agreement.

I understand that the Executive Directors have not, at this stage, reached conclusions as to whether the system could be improved by certain changes in the direction of greater flexibility in the adjustment of exchange rates and of par values.

I quite agree that this study should be continued in the light of the present needs. A fluctuating change can be useful in special cases within moderate limits and on a temporary bases. But a larger, or even universal, rule of this kind might totally upset the whole monetary system as well as international trade relations.

May I, therefore, add a few points of concern about the outcome and suggest that they be examined.

1. The flexibility of par values and even a crawling peg system are not an alternative to the internal adjustment process: The insensitive gliding of parities could even prevent countries from making the necessary fundamental adjustments needed in their economies, because it takes off much of the psychological shock of devaluation.

2. We should not forget the needs of the international capital markets. Developments in recent years, and especially the growing Euro-currency capital market, show clearly that monetary stability is a decisive factor in the international flow, not of hot money, but of real capital for longterm investment needs. Besides, the rates of interest will tend to rise under conditions of uncertainty in the appreciation of the nominal value of bonds and securities. The capital markets engage only in assured standards of value.

3. There is a third aspect which is worthwhile considering, i.e., the relations within monetary blocs and economic unions.

I cite in this connection the well-known report published in 1963 by the Brookings Institution on the balance of payments of the United States in 1968. While advocating at that time a modified flexible exchange rate system as an alternative to monetary reform, the authors of the report expected it to be used only between blocs, particularly in the relations between a dollar-sterling bloc and an EEC bloc, with relatively fixed rates within each bloc.

Nous reproduisons ci-après un résumé en langue française du discours prononcé à Washington par le Président du Gouvernement luxembourgeois :

Dans une intervention faite le 2 octobre 1969 à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire Interna-

tional, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat et Ministre des Finances, a évoqué différents aspects de la situation monétaire internationale. Entre autres il s'est déclaré d'accord en principe avec la mise en œuvre prochaine de nouvelles liquidités internationales sous forme de droits de tirage spéciaux sur le Fonds Monétaire International tout en recommandant une application progressive et conforme aux besoins effectifs du commerce international.

M. Werner s'est prononcé plus longuement sur les propositions qui sont faites de divers côtés et qui tendent à conférer une plus grande mobilité aux taux de change et aux parités monétaires, soit par un élargissement des marges d'intervention des banques centrales soit au moyen d'ajustements automatiques et de taux de change flottants. Il a reconnu l'utilité de taux flottants dans des cas spéciaux, dans des limites étroites et sur une base temporaire. Par contre une réglementation plus large, à caractère universel serait de nature à bouleverser le système monétaire et les relations commerciales entre les Nations.

Tout en se rangeant à la proposition de donner au Fonds Monétaire un mandat d'études complémentaires, M. Werner a fait état de certaines préoccupations, dont cette étude devrait tenir compte. Voici ces préoccupations :

1) la modalité des parités monétaires et le système des taux glissants ne sont pas une alternative à la nécessité d'ajustements économiques internes. Au contraire le glissement insensible des parités pourrait empêcher certains pays à effectuer les ajustements fondamentaux nécessaires, parce que un tel système atténue considérablement le choc et le sursaut psychologiques qui sont la conséquence ordinaire d'une opération monétaire.

2) Il ne faudrait pas perdre de vue les besoins des marchés internationaux de capitaux. L'évolution du marché des capitaux en Euro-devises au cours des dernières années montre clairement que la stabilité monétaire est un facteur décisif dans le flux international de capitaux destinés à être investis à long terme. D'autre part les taux d'intérêt auront tendance à monter, si l'appréciation de la valeur nominale des obligations se fait dans des conditions d'incertitude. Les marchés de capitaux ne s'engagent que dans des valeurs assurées.

3) Un autre aspect devrait être examiné avec tout le soin nécessaire. Il s'agit des relations à l'intérieur de zones monétaires et d'unions économiques. M. Werner a cité dans ce contexte l'opinion de certains experts qui, tout en étant favorables à la flexibilité monétaire n'admettent son application que dans les relations entre les grandes zones monétaires. A l'intérieur des deux blocs les parités devraient rester stables (voir un rapport publié en 1963 par la Brookings Institution à Washington). Effectivement l'évolution normale p. ex. dans le cadre de la C.E.E. devrait tendre plutôt vers des parités et des taux de change fixes que vers des parités et des taux de change flottants. Par ailleurs les taux de change fixes ne peuvent se réaliser que moyennant une intégration délibérée des politiques monétaire et économique. Les membres de la Communauté prennent conscience

de cette vérité par les problèmes soulevés à propos de la politique agricole de la Communauté. Le Ministre des Finances luxembourgeois estime que le progrès qui devra être réalisé au cours des années à

venir en rapport avec l'intégration monétaire dans la C.E.E. aura une incidence sur l'ensemble du système des paiements et sera susceptible de contribuer à une plus grande stabilité sur le plan mondial.

## Déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, à l'Assemblée Générale des Nations Unies

Le 29 septembre 1969, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, a fait à la tribune des Nations Unies à New York, lors de la 24<sup>e</sup> session plénière de l'Assemblée Générale, une déclaration dont nous reproduisons le texte intégral ci-après :

Madame la Présidente,

Je me félicite que l'unanimité se soit faite autour de votre nom pour élire à ces hautes fonctions une personne dont la souriante autorité ne fait que souligner l'insigne compétence acquise par une longue habitude de cette enceinte. Je me réjouis d'autant plus de saluer en vous l'éminent représentant d'un continent jeune et dont les problèmes me tiennent particulièrement à cœur. Je suis persuadé que votre désignation est de bon augure et pleine de signification à la veille de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement.

En même temps, j'aimerais renouveler à M. le Secrétaire Général U Thant l'expression de la confiance que mon Gouvernement n'a cessé de lui témoigner en raison de ses efforts inlassables au service d'une entente durable entre tous les peuples, afin que soient éliminés les conflits qui menacent toujours la paix et la sécurité internationales.

Je tiens surtout à féliciter M. le Secrétaire Général pour le rapport qu'il a présenté à notre Assemblée, rapport qui constitue la plus complète et la plus lucide analyse possible de la situation mondiale.

A la reprise de nos travaux il m'est un devoir de m'incliner avec émotion devant la mémoire du Président Arenales que la mort nous a prématurément arraché il y a quelques mois. En dirigeant l'année dernière les débats de l'Assemblée, l'illustre défunt sut faire preuve à la fois d'objectivité, d'efficacité et de sagesse. Rappelons-nous les paroles si clairvoyantes qu'il prononça avant la clôture de la 23<sup>me</sup> session, lorsqu'il a résumé une dernière fois en quelques phrases tellement significatives ce qui marque la regrettable et congénitale faiblesse des Nations Unies : « Les maux de ce monde ne peuvent pas être guéris simplement par des résolutions négociées, mais par des actes de Gouvernements. »

Effectuée sous cet angle de vue, la seule analyse des événements qui se sont déroulés depuis un an ne nous permet certes pas d'afficher une attitude optimiste. Sans s'être pour autant aggravés, les mêmes différends retiennent en permanence l'attention pré-

occupée de l'opinion publique internationale. Or malheureusement, leur persistance a élargi le fossé qui sépare les protagonistes des conflits existants et a rendu plus précaire encore la recherche de solutions de compromis. Ce n'est, nous semble-t-il, qu'en améliorant l'atmosphère générale que le calme et la paix seront ramenés dans des régions du monde où le recours aux armes l'emporte encore trop souvent sur un dialogue direct, franc et loyal.

Avant tout au Moyen-Orient le manque de succès des tentatives entreprises jusqu'à ce jour dans le but de trouver une issue à l'impasse nous paraît chargé de dangers graves pour l'avenir. Tous les efforts déployés inlassablement tant par le représentant spécial du Secrétaire Général, le D<sup>r</sup> Jarring, que par les quatre grandes puissances n'ont pas encore amené les parties intéressées à se conformer à l'ensemble des directives contenues dans la résolution approuvée voici bientôt deux ans par le Conseil de Sécurité.

Permettez-moi d'exprimer à cet endroit la crainte d'une petite nation qui a placé toute sa foi dans l'Organisation des Nations Unies. Les résolutions qui sont prises dans cette enceinte ne doivent pas rester lettre morte. A force de les voir non respectées par les parties engagées les Nations Unies risquent de se voir forclore de leur rôle de garant de la paix.

Comment comprendre — à fortiori comment expliquer voire justifier — que des pays qui en appellent à l'autorité des Nations Unies pour faire respecter ce qu'ils considèrent comme leurs droits légitimes et pour mettre un terme à ce conflit, que ces pays donc, refusent délibérément d'appliquer et de respecter une résolution prise à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Parallèlement il m'est impossible d'approuver que des pays membres de notre Organisation se refusent obstinément à reconnaître après tant d'années un Etat admis comme membre à part entière de notre Organisation à une écrasante majorité. On peut certes désapprouver un choix, contester cependant indéfiniment un fait historique nous semble déraisonnable. Contester une décision prise par la majorité des Nations Unies revient à notre sentiment à con-

tester l'autorité pour ne pas dire la valeur de l'Organisation à laquelle nous appartenons tous et cela nous semble encore bien plus regrettable.

Le temps perdu, en effet, ne travaille pas en faveur de la paix, car, pour sortir du cercle vicieux actuel, un jour il faudra tout de même en venir à renoncer réellement à l'acquisition de tout territoire par la force et à reconnaître effectivement l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les Etats établis au Moyen-Orient.

Une inflexibilité à laquelle ne répond que l'intransigeance entraînera fatalement le malheur pour ceux qui vivent dans cette partie du monde.

L'expérience quotidienne nous montre aussi de plus en plus clairement que l'emploi répété de la force, l'escalade progressive de la violence, les déclarations successives d'intransigeance n'attisent que davantage les passions et les émotions, renforcent la position des extrémistes de tous bords et risquent d'arracher le contrôle de la situation aux dirigeants politiques responsables.

Il m'est un devoir de condamner les entreprises terroristes qui de plus en plus se répandent dans les pays tiers, non parties au conflit. Comment les responsables de ces mouvements osent-ils espérer gagner à leur cause l'opinion publique par des attentats et actes de piraterie dans des pays qui ont depuis toujours plaidé en faveur d'un règlement pacifique du litige ?

Nous approuvons entièrement ce que M. le Secrétaire Général a dit à ce sujet. Ces actes de terrorisme et de piraterie — comment les appeler autrement — ne doivent pas seulement être formellement condamnés par notre Organisation, mais chacun des pays membres devrait s'engager à prendre des sanctions sévères contre les auteurs de pareils crimes et surtout se refuser à tirer le moindre avantage direct ou indirect de pareils actes de piraterie.

Qui dans cette enceinte pourrait encore méconnaître l'ampleur des problèmes, celui des réfugiés palestiniens notamment ? Considérant que notre ambition ne doit pas se limiter à assurer une cessation des hostilités, à faire reconnaître des frontières ou à amener une réouverture du Canal de Suez, mais qu'au contraire notre effort doit tendre à s'attaquer aux causes mêmes du malaise et du mal, nous pensons que pour atteindre ce but il faudra passer par la solution du problème des réfugiés palestiniens et à cette fin assurer un dialogue direct avec des interlocuteurs valables et dûment qualifiés de ces réfugiés.

Si aujourd'hui les antagonistes sont trop exacerbés, s'il paraît à l'évidence que le temps n'est plus au dialogue tant souhaité entre Israël et les pays Arabes, en face de l'impuissance de l'Organisation mondiale de faire respecter sa résolution de 1967, nous gardons l'espoir que les parties s'en remettent aux bons offices des grandes puissances.

Il nous semble que les quatre Grands ont le devoir impératif de persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée en continuant inlassablement leurs efforts en vue d'un rapprochement des points de vue qui, jusqu'ici, divisent encore si profondément les parties

opposées. Sans imposer du dehors une solution toute faite, il leur appartient tout de même d'agir en sorte que leurs initiatives aient pour résultat de ramener le calme dans cette région troublée. Approuvant entièrement ce que M. le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique a dit à ce sujet, nous ne pouvons que nous féliciter de ce qu'en cette occasion les quatre Grands, qui jouissent au sein des Nations Unies de droits privilégiés, prennent aussi des responsabilités particulières et nous souhaitons que par leur entremise et à défaut d'un contact direct, s'engage pour le moins une confrontation indirecte des différentes parties en cause. Les Nations Unies, pour leur part, dont les groupes d'observateurs se sont, dans le passé et à diverses reprises, acquittés avec compétence et dévouement de leur délicate mission pourraient, par leur présence, contribuer à nouveau valablement au retour d'un état d'apaisement, facilitant enfin l'établissement d'une paix juste et durable. Que le succès des mesures concrètes prises en vue de la pacification de la situation à Chypre nous serve dorénavant d'exemple. Doter le mécanisme des opérations de paix — qui fonctionne maintenant grâce à des contributions volontaires — d'une base institutionnelle et financière solide de façon à en faire un instrument efficace et incontesté, à l'abri des improvisations de dernière minute, me paraît constituer un de nos objectifs prioritaires.

\*

Avec la même anxiété qu'au Moyen-Orient, les peuples du monde entier attendent impatiemment la fin des combats sanglants qui continuent à déchirer le Vietnam. L'opinion publique a suivi avec une grande attention les négociations qui ont enfin été engagées l'année dernière à Paris et qui semblent témoigner d'un désir véritable et sincère de mettre fin à la guerre le plus rapidement possible. La poursuite de ce conflit représente un danger imminent pour la paix du monde, sans parler des pertes effrayantes en vies humaines, en biens et en ressources qu'il entraîne. On ne peut cacher un sentiment de regret et de déception en constatant que, jusqu'ici, les entretiens ne semblent pas avoir abouti à de réels progrès. Il reste donc à souhaiter que les gestes tangibles posés à diverses reprises par le Gouvernement des Etats-Unis rencontrent un écho réel et que, de part et d'autre, on accepte de permettre au peuple du Vietnam de décider en toute liberté de son sort, à l'abri des intimidations et des menaces d'intervention ouverte ou larvée de l'extérieur.

A mon tour je regrette que les efforts récents du Gouvernement des Etats-Unis n'aient pas été appréciés à leur juste valeur et de façon égale par tous les pays membres et qu'au contraire certains n'y ont répondu que par des procès d'intention. On a beau critiquer qu'il ne s'agit en l'occurrence que de concessions distillées au compte-gouttes, de gestes d'apaisement et de compréhension trop parcimonieusement mesurés, nous pensons au contraire que tout un chacun devrait exprimer le souhait qu'à des petits pas ou gestes posés d'un côté on réponde de l'autre par autant de mesures permettant de se rap-

procher progressivement d'une solution globale et définitive.

\*

Bien qu'il n'appartienne pas à notre Organisation de s'occuper d'une situation de crise qui, aux termes de la Charte, est du ressort exclusif de l'un des Etats membres, nous ne pouvons taire indéfiniment notre angoisse devant l'évolution de la guerre civile qui sévit depuis plus de deux ans au Nigéria. Il est vrai que la guerre du Nigéria est une guerre africaine. C'est donc en tout premier lieu aux Africains qu'il incombe d'y mettre un terme. Mais à la lumière des derniers événements dans cette partie du monde notre espoir de voir résoudre cet affrontement fratricide dans le cadre du continent africain se perd dans un futur lointain rappelant les heures les plus sombres de l'humanité.

L'an dernier, à cette même tribune, M. Debré parlant au nom de la France a mis un accent tout particulier sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il a demandé à nos amis africains ce qu'ils comptent faire eux-mêmes du principe d'autodétermination et leur a rappelé ce qu'une douloureuse expérience a enseigné aux Européens : « C'est aussi entre frères que peut régner l'intolérance. » Je donne à considérer à cette Assemblée, qu'au moment où l'un des principes fondamentaux de notre Charte est en jeu, où l'on doit prévoir qu'il ne peut y avoir de règlement que la violence, où l'inaction et le silence des Nations nous réduisent à assister en observateurs affligés au spectacle atroce de la mise à mort de tout un peuple, à ce moment n'est-il pas du devoir des Nations Unies de se saisir du problème, de le sortir de son cadre actuel, d'imposer une solution équitable pour tous sous peine de faillir à leur vocation.

En m'adressant plus particulièrement aux Etats africains je leur demande si en présence de cette situation et en l'absence d'une solution prochaine, conscients des responsabilités qui sont les nôtres, ils ne jugent pas opportun eux-mêmes de saisir l'Assemblée de ce problème.

\*

Dans la recherche d'une entente et d'une compréhension entre tous les membres de la communauté internationale, avec pour objectif un monde de paix durable et de justice, les efforts déployés en faveur du désarmement comptent à juste titre parmi nos soucis majeurs. L'année dernière la signature, par un nombre impressionnant de pays, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tout en constituant une mesure de caractère préventif plutôt que de désarmement proprement dit, a contribué avec succès à créer un climat de confiance meilleure entre les grandes puissances. Ce traité a ouvert de nouvelles possibilités de mettre fin à la course aux armements atomiques. En manifestant clairement leur intention de prendre des mesures effectives conduisant à un désarmement nucléaire réel les puissances bénéficiant du privilège de l'arme atomique fourniront la réponse adéquate aux critiques qui s'élèvent encore de diverses parts contre une acceptation sans réserve du traité de non-prolifération. Or, cet accord — pour

être efficace — devra un jour revêtir un caractère universel et nous ne pouvons qu'adresser un vibrant et urgent appel à toutes les puissances de signer ce traité.

Une détente préparée de la sorte permettra aux pourparlers en cours sur le désarmement de se poursuivre avec des chances plus sérieuses de succès. La conférence sur le désarmement réunie à Genève sera alors mieux outillée lorsqu'elle réservera une suite directe à l'invitation que lui adressait notre Assemblée à sa 23<sup>e</sup> session pour déployer « de nouveaux efforts afin d'assurer un progrès sensible sur la voie d'un accord touchant la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace ». La réalisation de progrès sérieux pourra être escomptée dans les divers domaines actuellement à l'étude.

Le désarmement toutefois n'a pas pour fin exclusive de restaurer l'entente entre pays jusqu'ici divisés en blocs opposés. Il doit permettre en outre de libérer les immenses ressources actuellement consacrées à l'effort militaire, afin d'en faire bénéficier notamment l'ensemble des pays en voie de développement.

Dans un monde où la seule garantie de paix n'est souvent que l'équilibre précaire et fragile des forces, nous ne pouvons qu'accorder toute notre sympathie à la conférence de sécurité qui nous a été proposée.

Pareille conférence doit cependant être bien préparée de façon à assurer un minimum de chances de réussite; un échec dû à un manque de préparation ne ferait qu'élargir le fossé entre l'Est et l'Ouest.

Nous demeurons convaincus qu'une pareille initiative, si elle est bien préparée, a toutes les chances d'aboutir à une détente et, au delà, à poser les premiers jalons d'une fructueuse collaboration. Cette conférence ne doit pas être abordée avec le dessein prémédité de consolider le statu quo, de resserrer davantage le carcan dans lequel s'enferment les deux blocs. Nous l'envisageons sous une optique dynamique permettant de trouver une solution à des problèmes aussi douloureux et par cela même générateurs de tant de tensions que celui de la division de l'Allemagne. J'ai dit qu'au delà de la détente il faut rechercher la coopération entre les deux camps. La participation des Etats neutres et un tissu étroitement noué de relations économiques et culturelles devrait refaire l'unité de notre vieux continent, effacer les différends idéologiques et remplacer la néfaste politique des blocs, égocentrique et protectionniste.

\*

Depuis une vingtaine d'années environ l'économie mondiale a connu une période de croissance sans précédent et jamais auparavant le processus n'avait affecté autant de pays à la fois. Surtout depuis l'accroissement considérable du nombre des membres de notre organisation l'interdépendance étroite entre pays industrialisés et pays moins favorisés est apparue avec plus de netteté que jamais. Nous nous apercevons de mieux en mieux que le monde ne pourra trouver un état d'équilibre et de calme et surmonter les dangers qui menacent celui-ci tant qu'il se divisera

entre une minorité de nantis et une majorité de pays dépourvus de ressources suffisantes.

Au sein de cette Organisation nous disposons de l'expérience gagnée au cours d'une première décennie consacrée à l'assistance technique autant qu'aux programmes de pré-investissements. Nous nous apprêtons depuis un certain temps à mettre au point la stratégie qu'il s'agira de suivre pendant les dix prochaines années, à donner un contenu réel à la solidarité mondiale et à transcrire dans les faits la responsabilité collective envers les peuples les plus déshérités.

Une première certitude nous apparaît, dès l'abord, assez clairement. C'est que les ressources matérielles rendues jusqu'ici disponibles sont largement insuffisantes au regard des besoins immenses qui s'annoncent pour l'avenir. L'écart qui sépare pays riches et pays pauvres tend à croître progressivement. Ne faut-il pas dès lors se demander si la manière d'assurer la mise en commun de nos ressources, telle quelle a toujours été pratiquée répond encore adéquatement aux nécessités de l'avenir ? Les simples contributions volontaires non fondées sur la capacité contributive réelle de chacun sont-elles encore capables de garantir le résultat escompté ?

Par ailleurs, nos efforts manquent incontestablement d'une coordination suffisante au lieu de s'insérer dans une conception globale et rationnelle. Multiples sont les fonds et les organismes internationaux — et je ne songe pas seulement à ceux qui relèvent directement des Nations Unies — qui se sont attelés à la noble tâche de favoriser le progrès économique, sans compter les efforts soutenus consentis par de nombreux pays à travers une coopération bilatérale. Mais souvent les initiatives des uns et des autres sont fragmentaires et isolées. Elles s'ignorent, même si elles ne se neutralisent pas, et dans certains cas, mènent à de doubles emplois au lieu d'être complémentaires. Une coordination de base devrait donc être recherchée dans l'intérêt d'un processus de croissance continue et bien équilibrée.

Ce processus enfin devrait toujours s'orienter vers un objectif réaliste clairement défini, de manière à éviter les expressions de vagues aspirations sans fondement ni contenu réels. Poursuivre des chimères n'équivaudrait qu'à susciter de faux espoirs qu'une cruelle déception guetterait à la fin. Mais nous contenter des simples réalisations du passé ne répondrait plus aux impératifs des besoins actuellement connus. La simple contemplation du passé ne peut nous servir que dans la mesure où nous saurons en dégager des leçons pour l'avenir.

Je n'oserais pas dire que ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de la première décennie se résume à un constat de carence. Mais force nous est de constater que les louables intentions se traduisent en paroles plutôt qu'en actes. Pour commencer, nous n'hésiterons pas à placer le premier levier de la critique chez nous-mêmes car aucun pays industrialisé n'est à l'abri de toute critique. Nous sommes disposés à repenser les formes de notre aide ensemble avec nos pays amis. Il me semble qu'il faut s'orienter vers un type d'aide nouveau, se départir des anciennes conceptions des relations bilatérales pour en arriver à

une stratégie communautaire. Nous sommes fiers des bons résultats que connaît le programme d'aide inauguré dans le cadre de la Communauté Economique Européenne.

Ici un groupe d'Etats hautement développés apporte son concours financier et technique à un autre groupe moins nanti. Cette expérience au succès indéniable mériterait d'être étendue, de manière à faire participer parmi les pays déshérités un nombre sans cesse croissant au progrès économique mondial.

Certains pays se sont montrés assez réservés vis-à-vis de notre aide, considérant que l'effort communautaire risquait d'amener à un cloisonnement du tiers monde ou même à une répartition du globe en zones d'influence suivant certains fuseaux géographiques. Les événements ont prouvé que le reproche était immérité dans la mesure où le nombre de pays bénéficiaires de notre aide n'a fait que croître. Les récentes négociations qui ont conduit au renouvellement de la convention de Yaoundé ont démontré que les pays membres de la Communauté Economique Européenne étaient soucieux de ne faire aucunement obstacle à un effort d'aide généralisée d'ordre mondial. Nous sommes prêts dans ce domaine à collaborer avec tous les pays, quel que soit leur système politique ou économique, et avec toutes les organisations internationales soucieuses de porter remède à ce grand fléau du 20<sup>e</sup> siècle qui est le sous-développement.

Il convient par ailleurs de se demander si la formule fixant à un pour cent la part contributive des pays développés au relèvement des pays en voie de développement doit constituer une limite ou s'il ne faut pas plutôt voir dans ce taux un minimum de contribution. Pour ma part, j'incline plutôt vers cette dernière conception. Car en effet le danger est grand de voir des pays dont le taux de croissance économique est parmi les plus élevés s'abriter derrière cette formule et refuser tout concours pouvant aller au delà.

Notre Organisation a fondé beaucoup d'espoir sur le système des préférences généralisées; nous approuvons nous aussi ce système mais nous pensons cependant qu'il n'apportera pas toutes les améliorations escomptées. Il nous paraît bien plus urgent de tout mettre en œuvre pour hâter la conclusion d'arrangements mondiaux, produit par produit, pour garantir des ressources stables aux pays en voie de développement exportateurs de matières premières.

L'exploit sans précédent accompli cet été par les astronautes américains lorsqu'ils ont posé le pied sur le sol lunaire nous montre à la fois ce dont l'homme est capable lorsqu'il oriente avec persévérance ses efforts vers un but déterminé et nous montre aussi que très peu de succès nous seront refusés chaque fois que nous aurons la volonté politique de mettre au service d'une idée voire d'un idéal toutes les ressources humaines et matérielles de notre temps.

Dès à présent nos gouvernements étudient la manière dont il conviendra de marquer l'année prochaine le vingt-cinquième anniversaire de la Charte de San Francisco. Plutôt que de nous cantonner dans des déclarations d'intentions dont les effets restent trop souvent platoniques, envisageons résolu-

ment des actions positives, orientées vers le rétablissement de la paix là où elle n'est pas encore assurée, vers la mise en pratique des droits de l'homme partout où ils restent bafoués et vers un redoublement des efforts en matière de développement dans un esprit de solidarité universelle.

Mais au moment où les Nations Unies se préparent à commémorer leur 25<sup>e</sup> anniversaire et où l'on s'interroge sur la façon la plus adéquate de célébrer cet anniversaire je songe surtout à cette génération de l'après-guerre qui à l'âge des Nations Unies, cette génération de la contestation et de la participation qui, en nous jugeant, se demande avec inquiétude si nous réussirons à garantir la paix mondiale en cette fin de siècle. Ne s'imposerait-il pas que nous

profitons de cet anniversaire — et c'est là ma conclusion — pour faire comme eux, c'est-à-dire nous interroger sur nous-mêmes; et, faisant notre bilan, pour nous demander à la lumière de nos expériences, de nos échecs et de nos succès si tout doit être immuable et rester inchangé, si cette Organisation issue du chaos de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale et traumatisée par elle — certainement révolutionnaire en son temps — reste telle quelle dans son organisation et sa procédure originaires la plus apte à préparer l'an 2000, ou si, pour nous montrer dignes des fondateurs de 1945 et de leur idéal, nous ne devrions pas nous efforcer de faire mieux encore pour nous adapter aux conditions nouvelles à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire de notre temps.

## Visite officielle en Islande de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Sur invitation de Monsieur Bjarni Benediktsson, Premier Ministre d'Islande, S. Exc. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Madame Pierre Werner, S. Exc. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Gaston Thorn, firent une visite officielle en Islande du 28 au 31 août 1969, accompagnés de l'Ambassadeur du Luxembourg en Islande et Madame André Clasen.

Le Président du Gouvernement luxembourgeois et sa suite furent accueillis à leur descente de l'avion de la « Loftleidir » à l'aéroport de Keflavik le 28 août par le Premier Ministre islandais M. Bjarni Benediktsson, entouré de plusieurs personnalités islandaises.

Dans la soirée, un dîner fut offert par le Président du Gouvernement islandais en l'honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois. A l'issue de ce dîner, des discours furent prononcés par M. Bjarni Benediktsson et par M. Pierre Werner. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux discours :

### Discours du Premier Ministre islandais

Mr. Prime Minister and Madame Werner,  
Mr. Foreign Minister and Madame Thorn,  
Ladies and Gentlemen,

« Host and guest are most alike », as we say in Icelandic when we mean approximately the same as : Birds of a feather flock together. The paths of the Luxembourgers and the Icelanders have often crossed at international conferences during the last quarter century, and they have, automatically, become friendly towards each other. Yet some of the most important aspects of the life and history of the two nations are quite unlike.

Luxembourg is located in the middle of the European Continent at the crossroads of different natio-

nalities that have often been at odds. Iceland is an island far out in a vast ocean, and was for a long time, far away from the main stream of traffic across the Atlantic. Iceland has never been the scene of strife as to the nationality of the people inhabiting the country.

Both nations are relatively few in number. The population of Luxembourg is almost twice as large as that of Iceland, yet this difference is actually so small, compared with others, that they are still in a special class at most international conferences due to the smallness of their populations. This fact has helped to foster friendly relations between delegates of both nations at many international meetings.

But there are other similarities, too. Both nations enjoyed, centuries ago, independence as far as that went a the time, losing it later, but having since regained it. The Luxembourgers did, however, regain their independence considerably earlier than the Icelanders. Neither nation has had the strength to defend its country by its own might, and both, therefore, sought temporary shelter in declarations of neutrality. Both made the same experience that this was useless in time of direst need. Because of this both Luxembourg and Iceland became partners in the defence alliance of the Western Democracies, and they think, that they have thus solved a grave problem in a realistic manner, in view of present circumstances.

In both countries the basis of industry and economy has proved too narrow, even though it has been much broader and stronger in Luxembourg than in Iceland. But because of this both countries have sought cooperation with others to safeguard their economies. The people of Luxembourg have gone even farther than the Icelanders, as they have been from the beginning members of the European

Economic Community (EEC), whereas the Icelanders are so late as now investigating if they can join the other more loosely knit organization, The European Free Trade Association (EFTA).

But although these countries have gone their different ways in these matters, their paths have also been parallel in some respects. The landing rights that Icelandic Airlines, Loftleidir, have enjoyed in Luxembourg are an important reason for the company's prosperity. It is, as you are all aware, one of Iceland's biggest business enterprises. The cooperation that has thus been started between our two nations is therefore valuable to the Icelanders. We value it highly from an economic standpoint. But it becomes even more important to our mind because we are aware, that attempts have been made to influence the Government of Luxembourg to deprive the airline of this right. These attempts have been in vain as the government has not been swayed in its determination to express its friendship to us in a more substantial way than with words alone.

Considering what I have said already you, our honoured guests, can rest assured that you are indeed welcome visitors to our shores. But most of all we appreciate that your nation has for centuries been able to preserve its characteristics and its love of independence in constantly changing surroundings.

We do hereby wish you cordially welcome to Iceland as the representatives of a nation, that has both proved to be a firm friend to us indeed, and has, also, for a long time been an example to all for its love of freedom and invincible will to independence.

Ladies and gentlemen. I propose a toast to the Grand Duke of Luxembourg, the Government and the People of Luxembourg.

### **Discours du Premier Ministre luxembourgeois**

In the first instance I should like to thank you, Mr. Prime Minister, for your cordial words of welcome and for the warm hospitality extended to us by your Government. To me this is eloquent evidence that the warmth of Iceland is generated not only by the Ocean currents of the Gulf-Stream, by the Sun and by your thermal springs.

This our visit to Iceland has more than one thrilling aspect. Also in its political meaning it appears as stimulating new thinkings.

As a matter of fact, the setting and the features of our national life seem at first sight to show more contrasting aspects than similarities. Geography has placed your vast island in the Atlantic Ocean on the outskirts of Europe, our small territory is huddled in the heart of the continent with all the advantages and shortcomings of a country situated on a vital international cross-road. Whereas the basis of your economy has always been formed by the coastal fisheries, our country lives on exports of steel. A single language has been kept pure in Iceland for centuries and the line of your cultural development has been continuous, Luxembourg is sitting on the fence between the Latin and Germanic civilization and indulges in multilingualism.

If nowadays we draw nearer one to another this is largely due to the political position of countries, of our demographic size in the modern world. Having made myself the experience, I dare say that, in the case of Iceland and Luxembourg, closer relationship arose from multilateral cooperation. It is through our common membership in the United Nations and its agencies, the North Atlantic Treaty Organization, in OCED and others that our political representations got acquainted with one another and discovered the solidarity which seems natural between nations like ours.

If we are closer, it is of course also due to the developments of modern communications which have led to the translation of your isolated island in the north Atlantic to a busy cross-road of communications between the Old World and the New. And here I should wish to pay tribute to the remarkable pioneering spirit, enterprise and achievement of your airlines and I am pleased to think that we may have been able to make some contribution to their development.

Strongly advocating international cooperation and interdependence, we nevertheless defend with stubborn determination our national identity and independence. We participate in the changes of the world, while remaining ourselves or as the Luxembourg national device puts it « we want to remain what we are ».

In doing this, we keep a historical heritage which goes back to the Middle Ages, during which both countries experienced a great era of political development and power, followed by centuries of foreign rule. If Luxembourg recovered its independence earlier than Iceland during the 19th century, the process by which we progressively severed the ties of former dependence is rather similar.

We are facing now a world dominated by great powers, which are acting however before the forum of international public opinion, to which the views of our Governments may bring a contribution which might not be negligible.

Duties arise also for us from international organizations of different kinds, in which we endeavour to be loyal and constructive partners.

Both countries are faced with the problems of economical survival and the necessity of diversifying the too monolithic structure of their economies. Also in this respect we might learn one from another.

I express the wish that in the months and years ahead Iceland and Luxembourg find ways of developing their links, their consultations and common ventures, to the benefit of both countries, and that both our countries may continue to pursue their destinies as independent entities in the family of nations without losing the traditional values that are their heritage.

I raise the glass to the health of our host Government and the Icelandic authorities, and finally to the prosperity of your friendly nation.

Dans la matinée de la deuxième journée du voyage officiel, le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Etrangères firent

une visite au Président de la République d'Islande M. le D<sup>r</sup> Kristjan Eldjarn, et ils eurent ensuite un long entretien avec le Premier Ministre M. Bjarni Benediktsson et le Ministre des Affaires Etrangères M. Emil Jonsson, en présence de l'Ambassadeur du Grand-Duché pour l'Islande, de l'Ambassadeur d'Islande pour le Grand-Duché et de plusieurs hauts fonctionnaires. A l'issue de ces entretiens, le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Etrangères furent les hôtes à déjeuner du Président de la République d'Islande à sa résidence Bessastadir, non loin de Reykjavik.

Pendant l'après-midi, le Président du Gouvernement et sa suite visitèrent la Ville de Reykjavik et après une conférence de presse faite par le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, accompagné du Ministre des Affaires Etrangères, un dîner fut offert dans la soirée par la Ville de Reykjavik à Höfði, où

les hôtes luxembourgeois furent accueillis par le Bourgmestre de la capitale islandaise.

La troisième journée du voyage officiel fut consacrée à un long et intéressant voyage à travers le pays, dont le programme prévoyait notamment la visite de quelques hauts-lieux de l'histoire islandaise et de plusieurs centres touristiques du pays. Un déjeuner offert par la « Loftleidir » réunissait les personnalités luxembourgeoises et islandaises au centre rural d'Aratunga.

La visite officielle prit fin dans une atmosphère très amicale par un dîner offert à Reykjavik par le Président du Gouvernement luxembourgeois en l'honneur du Président du Gouvernement islandais.

Le Président du Gouvernement luxembourgeois et sa suite quittèrent Reykjavik le 31 août en fin de matinée à bord d'un appareil de la « Loftleidir Icelandic Airlines » pour regagner Luxembourg.

## Le Projet de Budget de l'Etat pour 1970

Le 4 septembre 1969, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, a remis entre les mains du Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Grégoire, en présence du Président et des membres de la Commission des Finances du Budget et du greffier de la Chambre, le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970.

Nous reproduisons ci-après le texte d'une note qui a été remise à la presse au cours de la cérémonie du dépôt du projet de budget de l'Etat pour 1970 :

### Présentation du projet de budget 1970

#### Considérations générales

Le budget de 1969 a été qualifié de budget de transition. Se fondant, quant à sa structure fondamentale, sur les options du gouvernement précédent, il a subi avant son vote définitif quelques correctifs tenant compte de la doctrine du nouveau programme gouvernemental.

A propos du budget de 1970, on ne peut plus parler de transition. Il constitue par contre un budget de départ, qui d'un côté reste fortement marqué par l'action législative et politique du passé, mais qui de l'autre est appelé à traduire en formules plus concrètes les aspirations et les impératifs de la politique budgétaire future. Les prévisions pluriannuelles qui seront publiées au mois d'octobre feront ressortir davantage ce caractère de point de départ.

L'ambiance générale dans laquelle le Gouvernement a pu préparer ce projet, se prête incontestablement à une vue plus optimiste quant à l'état de nos finances publiques à court terme. Néanmoins il faut éviter de verser dans la facilité et d'oublier trop vite certaines tendances fondamentales défavorables de notre économie dénoncées récemment. Il importe essentiellement de diriger les courants financiers vers les affectations qui garantiront le mieux la stabilité économique, le progrès culturel et social, dans une vue d'efficacité et de productivité.

Le budget annuel est la concrétisation des programmes et des options politiques. Son agencement doit garantir la liquidité et la liberté de manœuvre du Trésor. Ici encore, il faut replacer les comptes annuels dans le contexte financier de l'action du passé.

Voici quelques données permettant de juger l'évolution budgétaire générale.

#### Situation budgétaire à la fin de l'exercice 1967

A la fin de l'exercice 1967, la situation reportée des comptes généraux de l'Etat des exercices 1944 à 1967 accuse un déficit de 45 331 581 francs.

Les comptes généraux provisoires de 1968 se présentent comme suit (en millions de francs) :

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes	9 626,4	1 277,8	10 904,2
Dépenses	9 558,7	1 481,9	11 040,6
Excédent de recettes ou de dépenses (+ ou -)	+ 67,7	- 204,1	- 136,4

Les recettes ordinaires réalisées en 1968 ont dépassé les prévisions du budget initial de 4,74% et celles du budget rectifié de 2,21%. Les dépenses ordinaires ont dépassé les prévisions du budget initial de 4,18% et celles du budget rectifié de 2,48%. (Pour la comparabilité avec le projet de budget de 1970 les alimentations des fonds d'investissements par des recettes ordinaires ont été transférées au budget ordinaire.)

En ce qui concerne les montants globaux des comptes, les taux de dépassements s'élèvent pour les recettes à 7,66% et resp. 4,71%, pour les dépenses à 5,79% et resp. 3,07%.

Le mali du budget extraordinaire est de 204,1 millions contre une prévision de 387,1 millions.

Le compte global accuse un mali de 136,4 millions, alors que le déficit présumé s'élevait à 297,4 millions.

A la clôture de l'exercice budgétaire de 1968, la situation reportée des comptes généraux de l'Etat des exercices 1944 à 1968 accuse donc un excédent de dépenses de (45,3 + 136,4 =) 181,7 millions.

### Le Projet de Budget de 1970

#### Elaboration

Bien que les travaux préparatoires aient été retardés par la mise en place du nouveau gouvernement, celui-ci a pu définitivement mettre au point le projet au courant du mois de juillet 1969. En procédant de cette façon le gouvernement a entendu poursuivre les efforts entrepris au courant de la précédente législature en vue de mettre la chambre des députés dans la possibilité de voter le budget de 1970 encore avant la fin de l'année en cours.

Le dépôt du projet de 1970 vient d'être effectué en vertu de l'autorisation conférée par Son Altesse Royale le Grand-Duc par arrêté en date du 5 août 1969.

Le volume qui est présenté aujourd'hui comprend, en dehors du projet de budget proprement dit, un exposé introductif lequel se compose de plusieurs chapitres. Le premier chapitre commente, d'une façon globale, l'évolution conjoncturelle de l'économie et l'évolution budgétaire. Les autres chapitres décrivent brièvement les recettes et les crédits proposés, exposent la situation budgétaire au 1<sup>er</sup> août 1969 et commentent la loi budgétaire.

Ce volume sera encore complété par deux autres dont l'un comprendra le programme pluriannuel 1970-1975 et l'autre les statistiques budgétaires ainsi qu'un rapport du gouvernement sur l'évolution économique, financière et sociale avec l'avis du conseil économique et social sur ce même rapport.

#### Le projet de loi budgétaire

Le projet prévoit, en dehors des dispositions traditionnelles, deux nouvelles mesures :

En matière fiscale les barèmes de l'impôt sur le revenu seront adaptés au nombre-indice.

En effet, pour la première fois depuis la mise en vigueur de la loi du 4 décembre 1967 portant réforme fiscale la clause d'adaptation périodique prévue à l'art 125 est appelée à jouer. Il en résultera une moins-value de recettes de l'ordre de 75 millions.

Parallèlement à la revalorisation des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat le gouvernement entend renforcer sensiblement les dispositions tendant à freiner l'accroissement des effectifs du personnel de l'Etat et d'autres organismes publics.

#### Les prévisions des recettes et des dépenses

Le projet de budget de 1970 se présente comme suit (en millions de francs) :

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes présumées	10 502,5	1 016,1	11 518,6
Dépenses présumées	10 486,8	1 412,6	11 899,4
Excédent de recettes ou de dépenses (+ ou -)	+ 15,7	- 396,5	- 380,8

Les recettes globales présumées sont de 4,68% supérieures à celles du budget voté de 1969, les dépenses globales présumées dépassent de 7,20% celles du budget voté de 1969.

Par rapport aux exercices précédents les recettes ordinaires évoluent comme suit : (en millions de francs)

	Résultats 1968	Prévisions 1969	Prévisions 1970	1970 Variations par rapport à	
				1968	1969
Contributions directes .....	5 306,6	5 498,7	5 969,8	+ 663,2	+ 471,1
Douanes .....	1 249,6	1 360,5	1 315,7	+ 66,1	- 44,8
Enregistrement .....	2 426,4	2 406,4	2 492,0	+ 65,6	+ 85,6
P. et T. ....	643,8	636,8	724,9	+ 81,1	+ 88,1
<b>Totaux .....</b>	<b>9 626,4</b>	<b>9 902,4</b>	<b>10 502,4</b>	<b>+ 876,0</b>	<b>+ 600,0</b>

L'évolution des recettes fiscales (brutes) est la suivante (en millions de francs) :

	Résultats 1968	Prévisions 1969	Prévisions 1970	1970 Variations par rapport à	
				1968	1969
Impôts directs .....	4 171,0	4 319,5	4 852,8	+ 681,8	+ 533,3
Impôts indirects .....	3 624,6	3 766,7	3 785,0	+ 160,4	+ 18,3
Totaux .....	7 795,6	8 086,2	8 637,8	+ 842,2	+ 551,6

Les recettes extraordinaires seront constituées en ordre principal par des emprunts du montant de 950 millions qui seront affectés à raison de 500 millions pour le programme général d'investissement, 400 millions pour les fonds d'investissements publics et 50 millions pour le fonds des routes.

Les dépenses ordinaires présumées dépassent de 636,4 millions celles de 1969. Les variations par départements ministériels résultent du tableau ci-après (en millions de francs) :

Ministère	Budget voté 1969	Projet de budget 1970	+	-
d'Etat .....	221,8	229,6	7,8	
de la fonction publique .....	575,5	785,4	209,9	
des affaires étrangères .....	99,5	109,3	9,8	
des finances .....	1 707,9	1 784,4	76,5	
de la justice .....	110,7	114,7	4,0	
de la force publique .....	358,9	370,8	11,9	
de l'intérieur .....	1 088,2	1 133,1	44,9	
de l'éducation physique et des sports .....	14,9	16,0	1,1	
de l'éducation nationale .....	868,1	957,3	89,2	
des affaires culturelles et des cultes .....	130,1	134,6	4,5	
de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale	619,8	636,9	17,1	
de la santé publique .....	396,2	444,3	48,1	
du travail et de la sécurité sociale .....	1 063,7	1 130,0	66,3	
de l'agriculture et de la viticulture .....	527,5	530,9	3,4	
de l'économie nationale .....	199,6	209,6	10,0	
des classes moyennes .....	92,9	107,2	14,3	
du tourisme .....	23,9	24,4	0,5	
des transports .....	957,3	1 019,9	62,6	
de l'énergie .....	58,8	55,6		3,2
des travaux publics .....	663,6	652,3		11,3
divers départements :				
affectation partielle de l'excédent de recettes ordi- naires .....	71,5	40,5		31,0
Totaux : .....	9 850,4	10 486,8	681,9	45,5

Les dépenses extraordinaires présumées dépassent de 163,2 millions celles du budget voté de 1969. Les

variations par départements ministériels résultent du tableau ci-après :

Ministère	Budget voté 1969	Projet de budget 1970	+	—
des finances ... ..	247,1	148,1		99,0
de la force publique ... ..	30,7	32,0	1,3	
de l'intérieur ... ..	92,0	80,5		11,5
de l'éducation physique et des sports ... ..	32,0	32,0	—	—
de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale	3,0	5,0	2,0	
de la santé publique ... ..	48,1	53,1	5,0	
de l'agriculture et de la viticulture ... ..	207,4	189,6		17,8
de l'économie nationale ... ..	1,0	10,0	9,0	
des transports ... ..	119,9	79,7		40,2
de l'énergie ... ..	71,0	68,3		2,7
des travaux publics ... ..	397,3	714,4	317,1	
Totaux : ... ..	1 249,5	1 412,7	334,4	171,2

En préparant le budget, le Ministère des Finances s'est laissé guider par le souci de maintenir un taux de croissance des dépenses budgétaires cadrant avec l'évolution du produit national brut. Il n'a pas été facile de réaliser cet objectif, alors que différentes sections budgétaires sont en progression forte du fait d'impératifs actuels ou de besoins inéluctables (dette publique, fonction publique, éducation nationale, santé publique, investissements publics).

Le financement des investissements publics reste un des problèmes majeurs de notre politique future. Dans son programme le gouvernement avait indiqué quelques orientations nouvelles. Dans cet ordre d'idées le gouvernement a centralisé dans une nouvelle section 25.0 du budget ordinaire les crédits d'alimentation de divers fonds dont la dotation dépendra finalement des résultats de l'exercice. On aura de cette façon une image plus complète de l'autofinancement de l'État, de la constitution de provisions et de réserves, ceci dans une vue de politique conjoncturelle. Une alimentation soutenue à travers les articles de crédit de la section 25.0 allégera d'autant le recours à l'emprunt et facilitera l'exécution des programmes d'investissements indispensables.

### L'Équilibre du Budget

Le budget ordinaire de 1970 se présente en équilibre avec une plus-value de recettes de 15,7 mil-

lions. Le budget extraordinaire, par contre, présente un mali de 396,5 millions.

Le recours à l'emprunt (950 millions) sera légèrement inférieur à celui de 1969. Le montant ainsi fixé tient compte des marges d'endettement et du service financier qui semblent encore compatibles avec une saine politique budgétaire.

Le programme d'investissements à financer à travers les fonds d'investissements administratifs, sanitaires et scolaires ainsi que par le fonds des routes entre dans une phase d'exécution intense. Chacune des dotations prévues pour les fonds couvre un programme effectif et un programme conditionnel. L'exécution du programme conditionnel est subordonnée à l'évolution de la situation financière et conjoncturelle.

Au moment opportun, vers les mois d'avril-mai de 1970, le gouvernement fera le point de la situation et fixera les modalités d'exécution du programme conditionnel d'investissements ainsi que les moyens financiers qui y seront consacrés.

L'objectif du gouvernement est d'exécuter les budgets de 1969 et 1970, grâce partiellement à la conjoncture actuelle, dans des conditions permettant de réduire et de supprimer le mali reporté actuel de la situation financière.

# Introduction de la TVA au Grand-Duché

A la suite de la décision du Gouvernement belge de retarder d'un an l'application de la T.V.A. en Belgique, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 1971, le Gouvernement luxembourgeois s'est donné une période de réflexion au cours de laquelle il a procédé à une série de consultations pour savoir s'il était opportun de suivre le cas échéant l'exemple belge ou bien au contraire s'il y avait lieu de maintenir l'entrée en vigueur de la T.V.A. au Grand-Duché à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1970, conformément à la loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée qui a été adoptée par la Chambre des Députés le 5 août 1969.

Voici le texte des communiqués publiés à l'issue des réunions du Conseil Economique et Social du 24 septembre et de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés du 25 septembre :

## *Communiqué de la Commission des Finances*

La Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés s'est réunie le 25 septembre 1969 sous la présidence du Député M. Nicolas Mosar pour entendre les explications de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Ministre des Finances, concernant le projet de budget pour 1970.

A cette occasion le Ministre des Finances a donné connaissance à la Commission des Finances et du Budget de la décision du Gouvernement d'appliquer le régime de la Taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.), conformément aux dispositions légales, à la suite du vote du projet de loi précité par la Chambre des Députés, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Le Ministre des Finances a également porté à la connaissance des membres de la Commission parlementaire le texte d'une déclaration qui sera publiée par la voie de la presse.

Luxembourg, le 25 septembre 1969.

## *Communiqué du Conseil Economique et Social*

Sous la présidence de M. A. Weiss, Vice-Président, et en présence de M. P. Werner, Président du Gouvernement, et de M. M. Mart, Ministre de l'Economie Nationale, les membres du Conseil Economique et Social se sont réunis dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce pour assister à la sixième séance plénière de l'année en cours.

M. P. Werner avait tenu en effet de faire un exposé oral sur les problèmes soulevés par la décision belge de retarder l'introduction de la T.V.A. jusqu'en 1971.

Dans cet exposé détaillé, les représentants gouvernementaux ont fait une analyse critique des arguments pour et contre l'introduction de la T.V.A. à Luxembourg à la date prévue (1<sup>er</sup> janvier 1970).

Il s'en dégageait que le Gouvernement luxembourgeois plaiderait plutôt en faveur d'une introduction de la T.V.A. dès 1970.

Après ces exposés oraux, une discussion générale s'en suivit au cours de laquelle les différents groupements professionnels exprimaient leurs opinions.

A la suite de ce débat très animé, M. P. Werner estimait que l'échange de vues qu'il a eu avec les membres du Conseil éclairait assez le Gouvernement et de ce fait la rédaction d'un avis écrit devenait superflue, surtout que le Gouvernement entendait prendre une décision définitive en cette matière dès ce jeudi.

## *Intégration de l'Agriculture et de la Viticulture dans le Marché Commun*

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil que le projet d'avis élaboré à cet effet par le Groupe de travail, sera présenté aux membres du Conseil Economique et Social lors d'une prochaine Assemblée plénière.

Luxembourg, le 24 septembre 1969.

\*

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration gouvernementale sur l'introduction de la T.V.A. au Grand-Duché, faite le 25 septembre par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, devant la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés :

Le Gouvernement luxembourgeois est pleinement conscient de ses responsabilités vis-à-vis des contribuables qu'il importe de fixer le plus rapidement possible sur le système de taxation indirecte auquel ils seront soumis.

Suite à la décision du Gouvernement belge, de reporter d'une année l'introduction de la TVA, le Gouvernement luxembourgeois a voulu se donner un délai de réflexion pour procéder à un inventaire critique de tous les éléments en cause. Au cours de ce réexamen il a consulté la Commission des Finances de la Chambre des Députés ainsi que le Conseil Economique et Social. Les avis, par ailleurs très différenciés, émis par les membres des deux corps consultés, ont fait apparaître l'extrême complexité de la matière et le grand nombre d'inconnus, d'ordre économique, financier et psychologique qui confèrent à toute conclusion un caractère forcément aléatoire.

Compte tenu de toutes ces investigations et consultations, le Gouvernement est parvenu à la décision de respecter la loi votée par la Chambre des Députés et d'introduire le système de la TVA au Grand-Duché avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Les considérations essentielles dont le Gouvernement luxembourgeois s'est inspiré sont les suivantes :

1) Le système de la Taxe à la Valeur Ajoutée est un système de taxation indirecte plus équitable et mieux approprié aux conditions économiques du monde moderne. En tant que tel ce système a été retenu par les autorités du Marché Commun comme système uniforme et actuellement trois pays de la

Communauté Economique Européenne le pratiquent déjà tout en jouissant d'une excellente santé économique.

Les taux retenus par le législateur luxembourgeois, à savoir 8% et 4%, sont les plus bas de tous les pays de la Communauté et ils devraient constituer une garantie contre toute hausse préjudiciable des prix.

2) Le système de la TVA encourage puissamment les investissements de rationalisation, les exportations et les implantations d'industries nouvelles. Il répond ainsi le mieux au besoin prioritaire de l'économie luxembourgeoise de diversifier son infrastructure et d'attirer d'autres entreprises pour lesquelles les considérations d'ordre fiscal peuvent être déterminantes dans le choix de leur emplacement à l'intérieur du Marché Commun.

3. Malgré l'échauffement conjoncturel qui s'observe dans presque tous les pays européens, le Grand-Duché a fait preuve d'une stabilité surprenante sur le plan des prix tout au long de l'année en cours.

Cette constatation ressort clairement des chiffres recueillis par la Commission de l'Indice des prix, chiffres qui sont même en retard par rapport aux prévisions établies au début de l'année et qui tablaient sur une augmentation moyenne des prix de 2,5%.

Le Gouvernement estime que ce climat relativement paisible, contrairement à la situation conjoncturelle telle qu'elle est décrite par le Gouvernement belge, est particulièrement favorable à l'introduction de la TVA au Luxembourg dans un proche avenir.

4) Le Gouvernement se rend compte que l'effet combiné de l'augmentation des rémunérations du secteur public, la conclusion prévisible de nouveaux contrats collectifs dans certains secteurs industriels et autres ainsi que l'effet de l'échelle mobile, aura pour conséquence d'accumuler jusqu'à la fin de l'année 1970 un pouvoir d'achat considérable et qu'il serait dangereux de greffer sur cette demande re-

cord et un niveau de prix gonflé en conséquence, l'effet mécanique et psychologique de la TVA au début de l'année 1971.

5) Cette considération gagne encore en poids si l'on s'imagine que dans l'hypothèse d'un report de la TVA d'une année, l'introduction de la TVA au Luxembourg coïnciderait avec celle de la TVA en Belgique et que l'effet simultané du processus de hausse dans notre pays serait renforcé par les conséquences, peut-être lentes mais certaines, du mouvement de hausse émanant de notre partenaire économique qui demeure notre principal fournisseur.

6. Il est acquis par ailleurs que l'introduction de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 1970 permettra de renvoyer à une date plus reculée le passage à un taux plus élevé qu'il n'eût été prévisible en cas d'un ajournement du fait que les impératifs d'un rapprochement progressif des taux de la TVA dans tous les pays de la CEE se feront sentir avec moins d'urgence.

7) Les classes laborieuses du pays seront généralement protégées des hausses de prix qui accompagneront l'introduction de la TVA par le jeu de l'adaptation automatique de l'échelle mobile des traitements, salaires et pensions. Au profit de ceux qui ne jouissent pas encore de cette adaptation de leurs revenus au coût de la vie, le Gouvernement envisage de recourir au moment opportun aux pouvoirs que la loi lui confère de majorer les taux des salaires minima.

8) Le Gouvernement est décidé de prendre en considération les revendications justifiées de l'hôtellerie luxembourgeoise qui pourrait se trouver dans une situation d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents belges à la suite du report de la TVA en Belgique. Le Gouvernement prendra les initiatives nécessaires pour appliquer aux prix des nuitées et aux prix de pension des établissements touristiques du Grand-Duché le taux réduit de 4% jusqu'au moment où la Belgique remplira ses obligations vis-à-vis des directives afférentes de la CEE.

## Le 25<sup>me</sup> Anniversaire de la Libération du Grand-Duché

Il y a un quart de siècle, le 10 septembre 1944, le Luxembourg recouvrait sa liberté après quatre années d'oppression brutale, de souffrance, d'angoisse et de deuil.

Le 10 septembre 1969, diverses manifestations, organisées par le Conseil National de la Résistance, marquèrent à travers le pays le 25<sup>me</sup> anniversaire de la libération du Grand-Duché.

La veille, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise par une allocution radio-diffusée, au cours de laquelle il rappela les sombres années de l'occupation nazie, l'héroïsme du peuple luxembourgeois et les heures glorieuses de la libération du pays.

Les cérémonies de la commémoration du 25<sup>me</sup> anniversaire de la libération débutèrent à Luxembourg-Ville le 10 septembre à 18 heures; lorsque les cloches des églises de la capitale, comme celles du pays entier, se mirent à sonner à toute volée. Le tintement des cloches et des carillons se mêla au son strident des sirènes qui furent mises en marche au même moment dans toutes les communes. Partout dans le pays, la population était rassemblée autour des monuments aux morts dans un profond recueillement, pour commémorer en ce jour anniversaire le sacrifice des héros morts pour la patrie.

A Luxembourg-Ville, le Conseil National de la Résistance fleurit en fin d'après-midi également le cimetière militaire américain de Hamm, tandis que

l'Administration communale de la Ville de Luxembourg déposa des fleurs au pied des divers monuments aux morts.

Dans la soirée, un important cortège patriotique se dirigea vers le cimetière de Notre-Dame où devait se dérouler une imposante cérémonie d'hommage et de commémoration devant le Monument National de la Déportation. Le cortège, précédé d'un peloton de l'armée luxembourgeoise, de la musique militaire et des porte-drapeaux des diverses associations patriotiques, était composé du Conseil National de la Résistance, de toutes les associations de la résistance, de la jeunesse luxembourgeoise et de la population.

La cérémonie se déroula en présence de Son Altesse Royale le Prince Charles, du Nonce Apostolique, du Président de la Chambre des Députés, du Président et de plusieurs membres du Gouvernement, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique et religieuse.

Le Monument National de la Déportation fut fleuri par Son Altesse Royale le Prince Charles, le Président de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement, l'administration communale de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les très nombreuses associations de la résistance, notamment le Conseil National de la Résistance, la Ligue Patriotique des Prisonniers Politiques et Déportés, des Amicales des camps de concentration de Sachsenhausen, Auschwitz, Buchenwald, Mauthausen, Dachau, Natzweiler, Hinzert et des Concentrationnaires et Prisonnières politiques luxembourgeoises, de l'Association luxembourgeoise des Destitués Politiques, de l'Association des Anciens Combattants 1939-1945, l'Amicale des Anciens de la Résistance, Differdange et Environs, la Ligue des Réfugiés et Evadés Politiques luxembourgeois, la Ligue Rode Le'w, l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois, le Réveil de la Résistance, la Ligue luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45, l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois, les Enrôlés de force, Victimes du Nazisme, Section de Luxembourg-ville, L.P.P.D., Section d'Esch-sur-Alzette, l'Association luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer, la Ligue Patriotique luxembourgeoise, les Insoumis et Armée Secrète, l'Association des Résistants Passeurs et Filiéristes du Nord, le Service de Renseignements et d'Action — Patriotes Indépendants luxembourgeois, le Groupement Indépendant des Maquisards luxembourgeois, l'Amicale des anciens légionnaires et volontaires Luxembourgeois ainsi que l'Amicale des volontaires de guerre luxembourgeois en Grande-Bretagne.

Pendant le dépôt de fleurs, divers messages furent déclamés par Tun Deutsch, dont voici les essentiels :

Extrait d'une allocution prononcée le 16 avril 1965 par Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte devant l'Assemblée Consultative : « Je m'incline devant les victimes et les héros de la Patrie et devant le deuil de leurs familles; leur sang n'aura pas été versé en vain. Ils ont affirmé par leur mort que par dessus les divisions de parti, de classes et de confession, il y a une réalité et un idéal communs à nous tous : La Patrie Luxembourgeoise. »

Extrait du discours du Trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, le 12 novembre 1964 : « A tous les enfants de notre bonne terre luxembourgeoise pour laquelle tant d'entre eux se sont sacrifiés, je demande en ce jour d'avoir toujours à l'esprit par delà leur travail et intérêts quotidiens, l'intérêt général et supérieur de notre patrie. Dans cette poursuite du bien commun je serai à la fois leur frère et le dépositaire des traditions sur lesquelles nous fondons notre vie nationale. »

Préambule à la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant : « La Chambre des Députés et le Gouvernement Grand-Ducal se font solennellement les interprètes des sentiments reconnaissants de tous les Luxembourgeois en s'inclinant respectueusement tant devant tous ceux qui, comme martyrs de la barbarie nazie ont contribué par le sacrifice de leur vie à sauver la patrie que devant ceux qui, rescapés de la persécution ont donné par leurs souffrances et leurs sacrifices corporels ou matériels un exemple vivant de patriotisme aux jeunes générations. »

Déclaration de Son Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse Charlotte, à Londres, le 11 mars 1942 : « A ruthless enemy may outrage my country, but he can not conquer our honour. Our honour depends upon ourselves. To maintain it, our place could only be with those prepared to fight to the last, for the recognition of the essential rights which are the moral basis of the relationship between men and nations. »

Extrait d'une allocution radiodiffusée de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, le 11 novembre 1964 : « D'Wonnen de' de Krich ons geschloen hât sinn haut eso' weit gehélt, an de Liewes Niveau am Land ass me' he'ch ewe' virdrun, an och nie virdrun woren d'Letzeburger sech eso' bewosst, wât d'Hémecht hinne bedeit a wert ass.

Datt ons Hémecht an där mir haut eso' ro'eg a gléchlech liewen erhâle go'w, hu mir all dénen ze verdanken, de 'an déne ganz uergen Krichs- an Nokrichsjoren patriotesch geénecht, festzesummegéhâlen, gelidden a gekämpft hun. Vill vun hinnen hun hirt Liewen fir d'Hémecht hirgin.

Hinnen virun allem gölt onsen de'fsten an onvergänglechen Dank. »

Extrait d'un message du 10 mai 1969, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à l'occasion de l'inauguration du Monument National de la Déportation :

« Qu'il s'agisse du sacrifice suprême apporté par ceux qui reposent au pied de cette croix de bois, ou des affres et des déchirements endurés par ceux que l'occupant vouait à un exil incertain, les leçons et les exhortations que ce Mémorial clamera à la génération actuelle et à celles futures devraient affermir les esprits en face des relâchements inciviques et inculquer le respect des valeurs nationales aussi bien que de la dignité de l'homme universel. »

Extrait du discours fait le 16 avril 1945 par Monsieur le Président de l'Assemblée Consultative lors

du retour de Son Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse :

« Il me tarde d'évoquer à cette heure émouvante la mémoire sacrée de nos héros et de nos martyrs dont le sang a coulé sur les champs de bataille et devant les pelotons d'exécution pour la cause de notre rédemption nationale, ou qui, après des années de souffrances ont succombé aux tortures physiques et morales dans les geôles et les camps de concentration.

Le pays est fier de cette phalange glorieuse qui a consenti le sacrifice suprême pour sceller sa volonté d'indépendance et de fidélité.

La Patrie s'incline avec respect devant leur grandeur d'âme et leur esprit d'abnégation et s'associe de tout cœur au deuil des familles si cruellement éprouvées. »

L'émouvante cérémonie devant le Monument de la Déportation fut clôturée par la lecture d'un texte de Mademoiselle Lily Unden, professeur, Présidente de l'Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières Politiques luxembourgeoises, dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Oh ! fils de la Patrie, le peuple se souvient. — Il revit l'épopée dont vous êtes les héros.

En ce soir d'anniversaire, vos sœurs et vos frères viennent, des torches à la main, pour veiller avec vous.

Honneur à notre Patrie ! Honneur à ses héros !

Nous voici devant la croix et le symbole dans le respect et le recueillement, nos âmes et nos pensées proches des vôtres et nous nous souvenons . . .

Entendez-vous les pas saccadés et lourds qui résonnent sur notre sol; le clairon de la révolte, l'appel de la sirène, le crépitement de la mitraille, les balles qui sifflent, les bruits secs et sourds, les sanglots et les gémissements. —

Voyez-vous ceux qu'on emmène enchaînés, les enfants qui pleurent et les femmes fortes aux yeux

secs; — ceux qui attendent et qui souffrent derrière les barreaux et les barbelés; nos garçons forcés dans des habits honnis, ceux qui ont peur, ceux qui se cachent; — ceux qui bravent les risques et qui luttent. —

Et Celle qui fut digne et forte au loin, mais proche de son pays; Celle qui souffrit avec Ses enfants toutes les injures, toutes les tortures, tous les exils, toutes les morts. —

Mais voici des chants qui montent toujours plus forts. Entendez-vous le grondement des chars et les cloches qui sonnent. —

L'aube rayonnante d'étoiles a vaincu le mal et la nuit. Nos drapeaux se déploient, l'hymne de liberté éclate solennellement. Des hommes forts et généreux ont chassé le vil ennemi; mais leurs morts ont perdu leur sang sur notre terre.

Gloire aux Libérateurs !

Gloire aux Résistants !

Gloire à ceux qui aiment leur Patrie !

Nos torches vont mourir, nos accents se taire et la nuit tombera veloutée et sereine. —

Dormez en paix, filles et fils aimés de la Patrie, soldats libérateurs ! —

Votre foi, votre fidélité et votre courage vivront dans nos cœurs et nous transmettront votre message.

Nous reviendrons encore sur le tertre sacré nous incliner, en prière avec vous. — Et, nous serons là, les mains et les cœurs unis pour servir aujourd'hui et toujours notre Patrie bien aimée et la Liberté.»

\*

L'encadrement musical de la cérémonie fut assurée par la musique militaire qui exécutait l'hymne national luxembourgeois à l'issue de cette très émouvante manifestation du souvenir, avant le long défilé de la population devant le Monument National de la Déportation.

## Le Grand-Duché de Luxembourg vu par le Financial Times

Dans son édition du 4 septembre 1969, le « Financial Times » a consacré un supplément de plusieurs pages au Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, les divers

articles sur le rôle du Grand-Duché au centre de l'Europe, sa situation comme centre financier international et sur la structure industrielle de l'économie luxembourgeoise :

### Looking beyond frontiers

by Paul Lewis

Luxembourg is a tiny country scarcely bigger than Kent, with only some 300,000 inhabitants and set at the meeting point between Belgium, France and Germany. It is a land of wooded hills, castles and quaint towns — the Ruritania of the Common Market in fact. Over the centuries its boundaries have

shrunk to the profit of aggrandising neighbours. But its people still preserve to-day a strong sense of national identity, even though they are looking increasingly towards the frontierless world of finance and business for their prosperity.

In reality Luxembourg is the last of the princeling States of medieval Europe. Its inhabitants owe allegiance to their hereditary Grand Duke, now thoroughly constitutionalised. And though they probably find German easier to speak than the official language, French, they resisted integration into the Nazi Reich and the suppression of their own secret language, Letzerbergish — which to this day (a few newspapers apart) has scarcely been written down.

Since the 1930s the country has been in an economic union with Belgium and though just before outbreak of World War II it refused in a fit of national pique to follow Brussels in a devaluation, the Luxembourg franc is to-day on a par with the Belgian franc. The two countries joined the Common Market together and although Luxembourg has always been realistic about its own importance in the Community, it has shown that it can fight hard and obstinately when its national interests are at stake.

To-day, Luxembourg gives an impression of comfort, quietness and security. Though landlocked and lacking the magnificent beaches of the Belgian coast, the countryside is a welcome change after the monotony of Flanders. Its people, too, are more relaxed than in the larger bustling countries alongside. And even if life itself is a little on the dull side, Luxembourg manages to produce a pleasing synthesis of Belgian, French and German traditions that is quite its own.

#### *Stable history*

The country's political history is one of quite exemplary stability. More or less a conventional Parliamentary democracy, party politics remain a distinctly low-keyed affair. In the last 42 years Luxembourg has had only four Prime Ministers, two of whom remained in office for 16 years each. The present Prime Minister, M. Pierre Werner, has held his position for ten years so far.

Yet economically Luxembourg stands at a crossroads. For years the mainstay of the national economy was not its agriculture or its light white wines, but the great steel works of ARBED. Indeed, to this day the Luxembourgers themselves contest their rural image, claiming that the heat of the blastfurnace and the foundry are a more potent influence on national character than the marvellous forests and glades. Just as every Belgian has a brick in his stomach, so his Luxembourg cousin has an ingot.

But steel is, at best, a dangerous business and the outlook is uncertain for a landlocked country so heavily dependent on this industry in an age of sea-board plants. There is, therefore, an ever growing pressure on the authorities to diversify out into other fields of activity and, in particular, to look for ways in which Luxembourg can exploit the unique qualities of size and situation which are the chief raw materials it possesses.

One avenue explored with some success in the years after the war was to make the Grand Duchy a base for American and other internationally-oriented companies setting up in Europe. Quite a number were attracted by the geographic location close to the

main industrial centres of Germany and France, and by the conditions offered them by the Luxembourg authorities. However, in more recent years, the Government lost some of its earlier enthusiasm for the idea while Belgium developed into a formidable competitor in the race for foreign investment.

But with the decline of the Socialist Party's fortunes at the last general elections, the position seems once again to be changing. The new administration has declared its interest in attracting a bigger share of outside industrial investment and a number of probing missions have been made. While the U.S. remains the principal hope, there may also be interesting opportunities for British light industry.

Industrial investment aside, however, the Government sees the Grand Duchy's future now in terms of a kind of services centre for the Common Market. As a start in this direction it can point to the famous commercial radio station whose tall aerials crown the capital city and which now broadcasts direct to France, Germany and Britain. But there is no doubt that it is as a centre of banking and financial activity generally that the country has made most progress and it is here that the short term prospects look best.

Luxembourg has been something of a fiscal haven since introduction of the liberal holding company legislation of 1929, which relieved foreign finance companies registered there from most forms of taxation. This was one of the main reasons why American companies moved in after the war to establish their financial headquarters for their European operations. But more recently it has enabled the country to become a world centre for the Eurobond trade and for the registration of international mutual funds.

#### *Fiscal attractions*

The country's fiscal attractions are still a source of some embarrassment to the authorities, though they have in fact always moved quickly to bring them into line with the business requirements of the moment. Moreover, while the Government has certainly sought to exclude shady operators from the scene and the banks which have set up in Luxembourg are all of the highest reputation ultimately the Government regards the country's fiscal code as a matter of national interest and has fought tooth and nail to protect it.

The great attack on Luxembourg's tax paradise status came from the French in 1967 with a certain amount of quiet support from other members of the Community. It took the form of a proposal that the Six as a whole should adopt a common withholding tax system which in practice would have put Luxembourg on a par with the rest. However, it made little progress in the prevailing state of Common Market morale and petered out with the French crisis of May last year.

Nevertheless, Luxembourg made its hostility perfectly plain. It argued that its own position alone was compatible with the creation of an international capital market inside the Community and that any fiscal harmonisation must therefore be on the basis of withholding tax abolition rather than alignment.

Moreover, Belgium and Holland had already started to offer many of the same tax advantages and the elimination of such practices in Luxembourg would merely send the business elsewhere.

### *Special status*

The Luxembourg Government could also claim that the Community itself had accepted the Grand Duchy's special status in these matters by recognising some time previously its « financial vocation ». This itself was the outcome of the other great battle over national interests which Luxembourg fought with the rest of the Common Market when it insisted and eventually obtained compensation for the transfer of the headquarters of the European Coal and Steel Pool to Brussels with the merger of the three Communities.

Indeed, for about half a year, the whole development of the Common Market was paralysed by the Luxembourg stand. But in the end a solution was found which established the country's claim to be a financial and legal centre of the Common Market by installing there the European Investment Bank,

## Feeling of confidence in the international capital market

by Paul Lewis

With over thirty different banks for a population of some 300,000, Luxembourg can claim one of the highest banking densities in the world. But the banks have not come to finance the needs of the Grand Duchy's own economy (well catered for by its indigenous institutions) so much as to win a slice of the international bond business that has been centred increasingly on Luxembourg in recent years and participate in its growing activity as a clearing house for financial operations of all kinds.

The origin of Luxembourg's role as a financial centre lies in the liberal holding company legislation of 1929 which, in essence, exempts holding companies incorporated in the Grand Duchy from all taxation on the receipts and payment of dividend and interest income. The Luxembourg authorities have constantly kept this legislation up to date, adapting it to the business needs of the moment.

### *Stable record*

In addition, the Grand Duchy has boosted a flexible administrative structure offering, for instance, easy and relatively inexpensive stock exchange listing. Finally, its record of political and monetary stability — since 1957 the Luxembourg franc has had one of the lowest annual rates of monetary erosion in Europe at 1.8 per cent. — and complete freedom from exchange controls have combined to make Luxembourg a financial entrepôt at the crossroads between Belgium, France and Germany.

Before World War II, the Luxembourg holding company was used in a small way, largely as a means of direct tax avoidance — something no one is very proud of today. Afterwards, an increasing number of

which is in charge of the development aid funds the Six make available on a collective basis for their backward regions, as well as the Community's Court of Justice.

Thus to-day, with these two victories behind them, virtually no unemployment and one of the highest standards of living in the world, the Luxembourgers feel confident that they have established their right to go their own way in the Common Market. The Grand Duchy has become a sort of financial entrepôt for the Community and in time it may develop into the hub of a truly international capital market embracing the six member countries.

Though small, the country is therefore pledged to be imaginative and outward-looking. And in Community affairs its voice — however weak — has always been on the side of internationalism, for its future as a European services capital depends on the disappearance of frontiers. But whatever progress the Common Market may make in this direction, Luxembourg has at least succeeded where Monaco, Andorra, San Marino and even the Vatican have failed — in showing that a small State can still maintain genuine nationhood in Europe.

international companies found it a convenient vehicle for their financial operations in Europe, receiving and paying out money to subsidiaries with minimal taxation problems.

Already in the very early 1960s Luxembourg banks had begun to float internationally syndicated bond issues, despite the near monopoly of the New York market. However, it was the U.S. Interest Equalisation Tax of 1963 which really made Luxembourg's fortunes as a bond trading centre by effectively excluding foreigners from the U.S. market — though the fact that most New York flotations were already being taken up outside the U.S. probably made it inevitable that Europeans would eventually play a larger role in the business.

The Luxembourg authorities were quick to seize the opportunities offered by the IET, permitting major international companies to set up holding companies as vehicles through which to borrow funds from the Eurocurrency market for relending to their subsidiaries. Among wellknown companies that have used this method of finance raising are Mobil Oil, Standard Oil of Indiana, Dupont and ITT from the U.S.; Badische Aniline, Siemens and Bayer from Germany and Beechams for Britain.

In addition, some of the biggest banks have also established financial holding companies in Luxembourg for the purpose of raising medium- and long-term funds for relending to their clients. Among such ventures is Americas Holdings, owned by the Bank of America, and the Banque de Paris et des Pays-Bas and the Société Financière Européenne, set up by the Banca Nazionale del Lavoro, the Banque Nationale de Paris, Dresdner Bank, the Bank of America and the Algemene Bank Nederland.

In recent years Luxembourg's role as a primary centre for industrial borrowing has been challenged by a number of other countries offering a similar range of fiscal advantages to the finance holding company, while Holland, Belgium and the Dutch Antilles have all provided attractive tax concessions.

One result is that the Luxembourg bankers have sought to develop the holding company legislation in new directions and most notably as a vehicle for international unit trusts or mutual funds which can invest round the globe and pay their shareholders free of withholding tax. The proliferation of Luxembourg-based mutual funds has been considerable in recent years and their aggregate value is now put at some \$1,250m.

#### *Unit of account*

But at the same time, Luxembourg has also become a growing centre for Eurobond underwriting, issuing and trading. Luxembourg banks have managed or co-managed some 57 international bond issues in recent years for an aggregate value of over \$600m. A noteworthy speciality has been unit of account borrowing, pioneered by the Luxembourg Kredietbank and some \$213m. have been raised in this form.

As regards secondary trading, some 316 of the 417 international bond issues floated in Europe at the beginning of this year had been listed on the Luxembourg Stock Exchange, thus facilitating their sale in a number of countries. However, most of the trading

is still between the banks and the Luxembourg houses strive to maintain a good secondary market among themselves.

The last few months have been difficult ones for the Luxembourg banking community. Spiralling interest rates, the fall on Wall Street and the general atmosphere of monetary uncertainty have reduced the scope for new issues and severely scaled down private investor demand. From a level of around \$20m. a day, turnover has fallen to a mere trickle.

Moreover, the international mutual funds have also been coming under pressure. One after another, European countries have been moving against these institutions in order to protect their balance of payment or appease local financial interests. The Italian onslaught has perhaps received most publicity: but restrictive measures have also been taken or promised in Austria, Belgium, Sweden and Denmark.

#### *Longer view*

For the moment, however, the bankers of Luxembourg do not seem unduly perturbed by the trend. They have known hard times before — during the 1967 gold crisis, for instance, when international bonds, were also unsellable for a while. But on a longer view they feel that the movement towards an international capital market is irreversible and that with the expertise they have built up their future is assured.

## **Expanding role as No. 2 centre for the Common Market**

by Reginald Dale

Luxembourg likes to regard itself as the second capital of the European Communities. It cannot of course compare with Brussels, the seat of the Commission and the normal meeting place of the Six's Council of Ministers. But over the years, Luxembourg has fought a successful battle first to build up, then to maintain, and now to expand its position as the next most important political centre of the Common Market.

It all started with an extraordinary piece of luck, back in 1951, when the Six were finalising the details of their first Community, the European Coal and Steel Community. Brussels could have had the ECSC for the asking — the only problem was that the Belgian representative at the decisive meeting was a deputy from Liège. This gentleman proposed his own home town, rather than Brussels, as the Belgian site for the new Community, and the other countries refused. Luxembourg was the only other city to have asked for it. The ECSC, as one Luxembourg diplomat puts it, « dropped into our pocket ».

#### *ECSC's home*

When the ECSC started operations in 1952, Luxembourg was the home of most of its institutions. The High Authority, the executive body that corresponded to the Commission in the Common Market, was based

in Luxembourg; so was the Court of Justice set up under the ECSC Treaty to enforce the Community's rules. The European Parliament, which also came into being under the Paris Treaty, met in Strasbourg, but its secretariat was in Luxembourg. And the ECSC Council of Ministers met in the Grand Duchy.

When the Treaty of Rome was signed in 1957, the institutions of the two new Communities, the Common Market and Euratom, were established in Brussels. Luxembourg went on as before, as the ECSC headquarters, and the Court of Justice and the European Parliament Secretariat were expanded to cope with the extra work that would result from their widened role under the Treaty of Rome.

So it continued until the early 1960's, when the Six first began to talk about merging the three Communities into one. When it became clear that it would not at such an early stage be politically possible to rewrite the Communities' three actual treaties into one document the suggestion was made that simply the three executive bodies should be merged into one, leaving the « fusion » of the treaties to a later date.

The Luxembourgers were not slow to see the danger signals. Merging the executives would inevitably mean moving the ECSC High Authority out of Luxembourg to join the two Commissions in Brussels. Luxembourg would lose economically, through the

loss of the spending power of the ECSC officials, and financially, because the Government had made heavy new investments on the assumption that ECSC was there to stay.

Worst of all, Luxembourg would have lost political status by being deprived of its role as one of the major Community decision-making centres. The Luxembourgers said that if the High Authority were to go, then the European Parliament should be moved up from Strasbourg to replace it. This would create a true political equilibrium — with the Commission and Council in Brussels, and the Court and Parliament in Luxembourg.

#### *Demotion issue*

Although most of the other countries accepted the Luxembourg proposal, the demotion of Strasbourg thus involved was resisted by the French. The battle over the issue lasted a whole year, and although the Luxembourgers did not in the end get all they had originally asked for, a satisfactory if rather complicated compromise was finally agreed.

In return for signing the new Treaty for the merging of the executives in 1965, the Luxembourgers received three guarantees as to their future status from the other five countries. These were :

1 — Luxembourg should be a political, not merely a technical Community centre. This was established by an undertaking that the Council of Ministers would meet in Luxembourg three months out of every year (April, June and October).

2 — Luxembourg should be a legal centre. Not only would the Court of Justice remain, but the smaller arbitration courts provided for under the Euratom Treaty, and in association agreements with third countries, should also work in Luxembourg.

3 — Luxembourg should be a financial centre. The Six agreed that the European Investment Bank, the organisation that finances loans for economic development in the Six and their overseas associates, should move from Brussels to Luxembourg. Any similar Community financial organisation, it was understood, would also be based in Luxembourg.

In addition to these three major undertakings, Luxembourg was given a few bureaucratic odds and ends to make up the numbers of personnel lost by the removal of the High Authority. These included the Communities' Publications Office, the Statistical Office, a couple of sub-sections of Euratom, and a few of the ECSC services that were not vital to the new « Super-Commission's » operations in Brussels.

This is the basis of the present situation, and it has worked out pretty favourably for the Luxembourgers. Economically they have not lost — the number of Community personnel in the Grand Duchy to-day is little different from the days of the High Authority. Financially far from losing on their ori-

ginal investment, the Luxembourg Government has embarked on a whole spate of new ones.

#### *Centre completed*

The 22-storey European Centre, on a wooded hill just outside the town, has been completed. It houses the Parliament Secretariat, and about one quarter of the Commission personnel in the Grand Duchy of Luxembourg. It is also the site for Council meetings whenever they are held in Luxembourg.

Next to it, the foundations have already been laid for an imposing new building for the Court of Justice, and another twin tower to the European Centre is planned to house more Community personnel. All these are developments by the Luxembourg Government which are then leased to the Community.

Down by the main station, private developers are to build a new headquarter for the Publications office, which should one day become the editing centre for all Community publications. The new building will be linked by underground passageways to the station and the new Luxembourg Post Office despatching centre, in order to ensure the fastest possible distribution.

In the same building will be the Communities' « non-immediate » translation centre — or in Community jargon, « the medium- and long-term translation office ». A new building is expected to rise for the European Investment Bank, at present in temporary accommodation.

For the future, Luxembourg is all set to expand its role as Europe's second capital. It is already beginning to attract urgent sessions of the European Parliament, for which arrangements cannot be made quickly enough in Strasbourg. The Government is expecting more and more of such meetings to be held in Luxembourg, and, sure enough, a new building is being considered to house them. Four such sessions have already taken place in Luxembourg this year.

The financial side is also being expanded. Under the newly signed Yaounde Convention, for example, some aid to the Community's eighteen African associates comes under the joint competence of the European Investment Bank and the Commission. The Commission will accordingly have to build up a financial service to cope with this in Luxembourg.

The Yaounde Convention was itself finally agreed and initialled at a meeting in Luxembourg in June. But the Luxembourgers are also trying to attract more and more meetings that do not fall directly in the Community framework. One example is the series of negotiations for a European patents agreement that is now going on in the Grand Duchy. And the optimists have the not totally unrealistic hope that the « more relaxed » atmosphere of Luxembourg might prove the ideal setting for a new set of negotiations for British Common Market entry.

## The flavour of our countries

by Guy de Jonquieres

Located at the meeting-point of France, Belgium and Germany, Luxembourg manages to offer the tourist something of the flavour of each country and at the same time preserve a distinct national character of its own. Despite its diminutive surface area, it contains a surprising variety of scenery, the undulating fields in the south contrasting with the wooded Ardennes in the north and the vineyards of the Moselle Valley along the German frontier. There is even an area, known as « little Switzerland », where the hilly meadows, gushing streams and rugged outcrops of rock recall an Alpine landscape.

The people of Luxembourg are fully aware of the competition it faces as a holiday centre from the sunnier resorts of Southern Europe and the coast towns of Belgium, Holland and Germany. But apart from its picturesque scenery and the wealth of fairytale castles and other historic buildings, Luxembourg can claim to offer a considerable range of attractions to tourists — particularly to those with budgets limited by exchange controls. Its cost of living is among the lowest in the Common Market — the price of petrol was actually cut to about Frs.80 a litre recently — and the visitor has a good choice of well-equipped camping sites, modern hotels and restaurants serving good food and excellent local wines at moderate prices.

### *Tourists receipts*

Because Luxembourg is closely linked by an economic union with Belgium and the two countries' currencies are freely interchangeable, it is impossible to know precisely how important a role tourism plays in the balance of payments. But last year total declared receipts by hotels and restaurants amounted to Frs.955.4m., and of the 750,500 overnight stays recorded more than 90 per cent. were made by visitors from abroad. It would seem on this evidence, at any rate, that tourism is a major foreign exchange earner.

Even more numerous than tourists taking hotel accommodation were those who stayed in camping sites. More than 800,000 overnight stays were recorded, over half of them, interestingly, by visitors from Holland. While campers clearly spend less on lodging and frequently cook their own meals, the Government is making an effort to increase the number of sites available and provide as many facilities as possible in the hope that foreign visitors will be persuaded to stay longer in the Grand Duchy. For if Luxembourg's geographical position is one of its disadvantages; for many tourists it appears to be only a stopover point on a long journey to another destination.

Language is virtually no problem, since many people speak French, German and English, as well as the Luxembourg dialect. The rhythm of life is particularly relaxing, with fairly uncrowded roads and little heavy industry apart from the ARBED steelworks, and there are good facilities for riding,

rock-climbing, sailing and waterski-ing. There are a number of local festivals featuring traditional folklore and for those who want to relax completely the town of Mondorf-les-Bains offers a modern thermal spa and clinic.

The Government has been making an increasing number of efforts to encourage more tourists to visit the country. An international publicity campaign was launched last year — which included the Benelux Fair at Scarborough — and the Luxembourg International Airport is now regularly served by five airlines. The local Luxair company arranges « all-in » holidays and attempts have also been made to interest outside travel agencies in package deal schemes.

The Government has therefore been encouraging the development of a second line of defence, international conferences, which are playing an increasingly important role. Luxembourg already has a thriving financial and business community, and the growth of the conference « industry » is a logical extension of this. Businessmen are attracted both by the quiet and undisturbed surroundings and by the good facilities and communications — it is quicker to dial Luxembourg from Paris than it is to telephone Marseilles or Milan.

### *Conference centre*

For this reason, a number of German, Belgian and European-based American companies from places as far distant as Dusseldorf and Hamburg have been holding conferences there. For meetings of 50 or 60 delegates, some of the bigger hotels can provide conference halls and accommodation. But for larger groups of up to 200 the ultra-modern Centre Européen, a 250-foot skyscraper complex on the outskirts of the capital, boasts facilities which are among the best in Europe.

The centre was built three years ago by the State and now houses a number of Common Market « departments », including the Industrial Health and Welfare Department. It already caters for meetings of the EEC Monetary Committee, certain sessions of the Parliament of Europe, the European Court of Justice and medical and literary congresses. But, I was told, there has been a growing demand from industry in recent months, and bookings have been coming in at a satisfying rate.

The conference area, in the basement and ground-floor of the complex, contains four halls, equipped with air conditioning, film projection machinery and facilities for simultaneous translation into five languages. There is also a closed circuit television network, a bar and several lounges. Further facilities are available at a new theatre nearby and it is hoped that the projected industrial fair site a few minutes' drive down the motorway will open a new source of clientele.

At the same time, if the conference venture proves a real success, it should stimulate new developments in the capital's hotel trade. An American company

is already reported to be planning a 200-room hotel alongside the Centre Européen, and it is understood that contacts have been made with other groups. For

the man who wants to combine business with relaxation, Luxembourg can claim to offer a pleasing mixture of the two.

## Steel remains the mainstay

by Richard Norton-Taylor

Luxembourg's 100-year-old steel industry is the backbone of its economic prosperity. Despite recent attempts at industrial diversification, largely through foreign investment, the place of steel in the country's economy remains predominant. Steel accounts for 25 per cent. of the Grand Duchy's Gross National Product (in 1960 it represented as much as 30 per cent.) and two-thirds of its exports. Eighteen per cent. of the total active population is employed in steel and production per capita, at 14 tons is, not surprisingly, the highest in the Community. The relatively slow Luxembourg growth rate — 3.5 per cent. in recent years — is largely due to the slow growth of the steel industry. Or, rather, of ARBED: for ARBED (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange) produces 90 per cent. of the close on 5 m. tons of steel produced in the Grand Duchy annually (the only other steel company, Société Métallurgique de Rodange, produces the remaining 10 per cent.). With its works in Cologne and the Saarland, ARBED produced 5.4m tons of steel last year.

### *Company history*

The history of the company therefore reflects the course the Grand Duchy's main industry has taken. ARBED grew out of a series of rationalisation and concentration moves, based on the steelworks of Saarbrücken, Eich and Dudelange which were merged in 1911, and culminating in its takeover of Hadir in 1967. In the 1870s these three companies took out licences to use the new Thomas process which led to the extensive use of the ore from the northern tip of the Lorraine deposits which geographical good fortune had given to the Grand Duchy.

The merger with Hadir assured ARBED's dominant position in Luxembourg's steel industry. It was authorised by the then High Authority of the Coal and Steel Community on condition that all links between Pont à Mousson, the French company which had controlled Hadir, and ARBED were abrogated, including joint contracts with sales agencies.

Then ARBED was estimated to be in the top three of the Coal and Steel Community. Now it is struggling to keep in the top five or six as mergers, so much part of its own past, are taking place elsewhere. The proposed acquisition by Cockerill-Ougrée-Providence, a subsidiary of Société Générale de Belgique, of the majority holding in Esperance-Longdoz means that ARBED has been overtaken by a new group in neighbouring Belgium. But again conditions were imposed on the companies involved by the European Commission. Although the «relative independence of ARBED and the autonomy of its commercial decisions» were recognised, to safeguard competition in the industry the Commission has forbidden Société Générale to in-

crease its holding in ARBED, now 16 per cent., without prior permission. It also ruled that the products of the jointly-owned Sidmar are sold separately by the respective sales organisations of Cockerill-Ougrée and ARBED.

In an age of integrated coastal plants, ARBED to some extent covered itself by taking out a major shareholding in Sidmar, Belgium's newest steel works, situated in the Port of Ghent, which began operations last year and is expanding fast. Recently ARBED increased its holding in Sidmar to 48.3 per cent, in a new capital issue which will help pay for an investment programme which will include the construction of a second cold-rolling mill. In its first full year, Sidmar produced 1.2m tons of steel ingots.

This year ARBED itself announced a £67m. five-year investment program, the bulk of which will be spent on modernising equipment, including the construction of a new LD converter (although its production by the LD process will be well below the Community average by 1972, according to the European Commission), as well as research into new methods of producing higher grade steel which, it is hoped, will ensure a stable position in its international markets even during periods of recession.

Also the company's wire-mills, which produced 423,000 tons in 1968, were grouped together and enlarged through the acquisition of the German cable firm Drahtseilerei G. Kocks AG earlier this year. All this new activity included a 50 per cent. participation with Continental Ore Corporation of the U.S. in Continental Alloys S.A. The new company, based in Dommeldange, will have an initial capital of LFr. 125m.

### *Moselle canal*

While the canalisation of the Moselle will lead to cheaper transportation for Arbed's exports (which account for the near-totality of its production) the question of supplies to the Luxembourg steel industry could well cause grave anxieties before the year is out. Luxembourg has no coke of its own and the coke for ARBED's works is imported from Germany. To compensate for the low prices of imported American coke, the High Authority in 1967 allowed the member states of the Coal and Steel Community to subsidise coalmines in order to keep down the price of coke for the steel industry. This decision, which met considerable opposition from the Dutch and Italians, is due to expire at the end of this year. Unless it is renewed in its present form (a new system might well authorise governments to subsidise coke users rather than coke producers), ARBED or the Luxembourg Government will have to cope with a considerable increase in costs of raw material and transportation.

ARBED is profiting from the current boom in the steel industry which will result in some return on capital, which has been nil for some time, if only temporarily. More than any other steel industry, Luxembourg's is of course dependent on outside demand (35 per cent. of its production is exported to non-Community countries) and it will be in ARBED's

interest in the future to concentrate more on quality products. Although it will gradually play a less important part in the country's economy if the diversification policy is to succeed, steel will for some time yet remain the mainstay of the industrial potential of the Grand Duchy.

## Increasingly diverse industrial scene

by Marcel Mart

The iron and steel industry has played a dominant role in Luxembourg's economy for many years. As long as it could impose its will on a seller's market the country enjoyed clear-cut advantages. In the long run, however, it became increasingly obvious that this situation was fraught with danger — steel prices became sluggish (although lately they have somewhat improved); and the structural imbalance of the economy made the country, based on a single export commodity, particularly vulnerable. At the end of the '40s, the Government therefore embarked on a programme of industrial diversification.

The first stage was completed in 1950 with the help of the American Goodyear Company which set up an important tyre manufacturing subsidiary at Colmar-Berg. This was but a first step. In the years that followed, the industrial complex was progressively extended. Recently, a factory was added for the manufacture of tyre cord fabric, as well as a research centre. To-day, workers and administrative staff in the complex number some 2,000. Finally, at the beginning of this year, Goodyear announced that it intended to establish a factory for the production of tyre moulds.

### *New phase*

Starting in 1959, expansion and diversification entered a new stage. At that time, the problem was particularly urgent as the long-established leather industry at Wiltz had to be wound up. Alternative jobs had to be provided for some 300 workers and administrative employees affected by this development.

The operation proved to be a resounding success. Thanks more in particular to the activities of the Board of Industrial Development created in 1959, six undertakings of varying types and size filled the breach left by the leather industry. At the beginning of 1968, these industries provided work for more than 700 persons.

Diversification and industrial expansion were not, however confined to one area. Some 30 small, medium and large companies have been established. They are situated mainly in the former critical areas. The most striking achievements are the Du Pont de Nemours plant, a few miles from the capital, and the Monsanto factory at Echternach. These two companies alone called for an investment of several thousand million francs.

In return, the legislative authorities have also made an effort to favour this development. This

found its concrete expression in 1962 with the promulgation of the overall law regulating economic expansion; it was extended and amended in 1967. Another law promulgated in 1967 introduced temporary tax relief for investments. The facilities granted under these laws can be obtained in combination or separately. They include interest rebates, state guarantees, capital subsidies and the provision of land previously purchased and connected to public amenity services by the public authorities. Under certain conditions tax authorities may grant tax bonuses in respect of municipal business tax and income tax.

The country has enlarged its energy potential at the same time. Several hydro-electric power stations have been installed, such as the very powerful pumping station at Vianden and the hydro-electric dam at Esch-sur-Sûre to meet peak electricity demands. The reservoir at Esch-sur-Sûre, besides providing electricity, plays an equally important role as a supply of water for domestic and industrial purposes. At this moment, negotiations are also being held to provide the country with natural gas.

The second stage of the industrial development programme was completed towards the end of 1966. Its results are encouraging but can only be assessed on the basis of the 1966 figures as more recent data have not yet become available. Compared with 1952, the gross value of industrial output increased by 88.3 per cent., rising from Frs.18,700m. to Frs. 35,000m. During the same period, the steel industry's share dropped considerably from 65.9 per cent. to 50.4 per cent. A similar trend may be noticed in exports which increased by 67.6 per cent., climbing from Frs. 13,800m. to Frs.23,100m. Here again, the steel industry, whose share in exports dropped from 87.7 per cent. to 71.5 per cent., had to give way to the new industries which are definitely export-oriented.

### *Profound change*

In the course of some ten years, the traditionally monolithic structure of Luxembourg's industry has been profoundly changed without, however achieving a state of balance. It must be added that further measures are inevitable if the unduly slow growth of the GNP is to be increased. By 1980, roughly 5,000 to 6,000 new jobs will have to be created in order to offset the reduction in the labour force working in agriculture and the steel industry. This reduction is mainly due to rationalisation and modernisation

on the one hand and a streamlining of agricultural structures on the other.

In view of these factors, the Government decided at the beginning of this year to embark on a third stage of development. To start with, an Economic Development Committee was set up. During this stage, the Government intends to step up the industrial potential and expand the tertiary sector — that is, the two sectors in which the GNP can be raised most rapidly. By means of industrial expansion, a decline in the working population is to be avoided. Economic missions have been organised or planned to study the possibilities of attracting investors from the U.S. the U.K., the German Federal Republic and other countries. Secondly, the tertiary sector — that is, tourism and the numerous activities in the services sector — is to be developed.

Results are already beginning to show. In the field of industry, Goodyear decided in March of this Britishyear to construct a tyre mould factory calling for a total investment of Frs.250m. In the north of the country, the British group Alumasc, of Kettering will set up an aluminium smelting plant, the output of which will go to the industries manufacturing durable consumer goods.

The ARBED and the American Continental Ore Corporation Group have decided to establish a ferro-alloys plant near the capital. Without formally committing themselves the management of Goodyear have worked out medium-range plans providing for a substantial increase during the next five years in the manpower employed by them in the Grand Duchy, Negotiations are now under way and it is hoped that there will be significant and concrete results in the near future. In the tertiary sector, the American consortium Holiday Inn has decided to build an important hotel. The Grand Duchy would thus be part of a wide international tourist chain.

Efforts must also be undertaken in another direction however — for example existing firms have to expand as well. Here the aim is that several other major firms should likewise reach the point of no return. Goodyear has achieved this aim as a result of the investments already made.

To-day, its labour force is equal to that of one of the steel works and it will increase even further.

Moreover, in modern industry one investment must necessarily be followed by others or else investments will be withdrawn and decline will ensue. It is in the country's interest therefore to see that other companies and particularly the large industrial complexes likewise reach this point of no return. Once this objective has been attained, the essential features of industrialisation will have been realized.

### *Three areas*

With regard to the location of new industries the following points must be borne in mind. There are three areas in the Grand Duchy which are particularly suited for industrialisation. To-day, the northern area of the country — the former critical area — has greatly benefited from a number of new ventures and has experienced an economic upsurge in the wake of the activities of Goodyear. Bearing in mind that Monsanto, too, will expand to a certain extent, it may be said that the industrial future of this region is now better safeguarded; this does not however exclude the desirability of establishing other more modest undertakings in this peripheral region.

The southern areas, which are confined to the frontier region between France and the Grand Duchy, are best suited for undertakings having bigger labour requirements. Taking a more long-term view, additional industries are required to offset the reduction of manpower in the steel industry. The region along the navigable Moselle offers considerable advantages to those industries requiring transport facilities or significant amounts of cooling water. This region is handicapped by a lack of relatively large industrial sites (that is, sites covering 12-35 acres). Governmental and local plans are being worked out to remedy this situation.

As regards its domestic projects, the Government is endeavouring to establish a more rapid and efficient network of communications and to ensure cheap power supplies. In addition, it is thinking of setting up a National Investment Council to meet — to some extent at least — any possible demands for investment capital. With the aid of all these measures and policies the results of the third stage should come up to expectations.

# Nouvelles de la Cour

## Mois de septembre

Le 25 septembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Général d'Armée Andrew J. Goodpaster, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 27 septembre 1969 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxem-

bourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\*

Le 30 septembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Siaka Coulibaly, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Côte d'Ivoire.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Alhadji Oueddo, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Tchad.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de septembre

Au cours du mois de septembre, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 5 septembre, le Conseil a eu un échange de vues sur les travaux parlementaires de la prochaine session et a arrêté la liste des priorités des projets de loi dont l'évacuation doit avoir lieu au cours de cette semaine. Il a institué un groupe de travail interministériel aux fins de mettre au point un projet de loi devant faciliter la mobilité et la reconversion des personnes que l'évolution économique oblige de changer d'activité. Il a aussi discuté de l'assouplissement du régime des autorisations de travail à donner aux étrangers réfugiés de fait.

Réuni le 18 septembre, le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre de l'Agriculture sur l'évolution des questions européennes notamment au sujet de l'organisation

d'une conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des mesures envisagées pour résoudre le problème du marché européen du lait. Le Ministre des Finances a informé le Conseil des consultations en cours au sujet de la date de la mise en vigueur de la T.V.A. au Grand-Duché. En même temps, il a procédé à une nouvelle évaluation des données recueillies qui permettront au Gouvernement de trancher le problème dans un avenir rapproché. Les Ministres compétents feront un exposé devant le Conseil Economique et Social mardi prochain. Entre-temps, les travaux préparatoires en cours en vue de l'application de la T.V.A. ne sont pas interrompus. Le Conseil a encore procédé à un premier échange de vues sur les principes qui doivent présider à l'élaboration de divers projets de loi portant organisation de l'enseignement primaire, de l'enseignement des adultes et de l'éducation permanente. Finalement le Conseil a procédé à un nouvel examen de diverses orientations à donner au budget pluriannuel.

## Nouvelles diverses

### Visite à La Haye du Président du Gouvernement et du Ministre des Affaires Etrangères

Sur invitation du Gouvernement néerlandais, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, se sont rendus à La Haye le 13 septembre 1969.

Cette rencontre se situait dans le cadre des visites qui sont faites par les Premiers Ministres et les Ministres des Affaires Etrangères des pays de Benelux après

la formation d'un nouveau Gouvernement dans un des pays de l'Union.

Les deux délégations ont longuement parlé d'une éventuelle réunion au sommet des « Six » et sont tout à fait d'accord que cette réunion devrait être judicieusement préparée et devrait offrir des chances sérieuses de succès notamment quant à l'élargissement de la Communauté.

Les deux délégations ont échangé leurs vues au sujet de l'intention du Gouvernement belge de surseoir pendant une année l'application de la T.V.A.

et les conséquences possibles pour la libre circulation des marchandises dans les pays Benelux.

Les deux délégations se sont trouvées en plein accord sur tous les points discutés et sont convenues de poursuivre dans l'avenir encore plus intensivement les consultations entre elles.

\*

### **Visite à Vienne du Ministre des Affaires Etrangères**

Les 3 et 4 septembre 1969, Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, a fait une visite à Vienne au cours de laquelle il a eu notamment un échange de vues sur les questions politiques d'actualité avec Monsieur le docteur Kurt Waldheim, Ministre autrichien des Affaires Etrangères.

A l'occasion de son séjour à Vienne, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a signé également au nom du Grand-Duché la Convention internationale de Vienne sur le droit des traités.

\*

### **Visite officielle à Luxembourg du Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe**

Le 25 septembre 1969, le Général A.J. Goodpaster, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, a fait une visite officielle à Luxembourg au cours de laquelle il a été reçu au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Il a eu également une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Un déjeuner fut offert en l'honneur du Chef Suprême des Forces Alliées en Europe par le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, au château de Senningen.

Lors de sa visite à Luxembourg, le Général A.J. Goodpaster était accompagné de M. Lambert Schaus, Ambassadeur, Représentant permanent du Grand-Duché auprès de l'OTAN, du Colonel R.J. Fairfield et du Major Pierre Dauffenbach.

\*

### **Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Economiques du Danemark**

Le 18 septembre 1969, Monsieur P. Nyboe Andersen, Ministre danois des Affaires Economiques, des Affaires Nordiques et des Affaires des Marchés Européens, a eu un entretien au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Au cours de sa visite à Luxembourg, le Ministre danois des Affaires Economiques a été reçu en outre par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, avec qui il a également eu un entretien.

Le Ministre danois des Affaires Economiques était accompagné de Monsieur l'Ambassadeur Finngunde-

lach, chef de la Mission diplomatique du Danemark auprès des Communautés Européennes.

\*

### **Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères du Dahomey**

Le 16 septembre 1969, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu la visite de Son Excellence Monsieur le D<sup>r</sup> Daouda Badaru, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Dahomey pour le Luxembourg, ainsi que de Madame Achard, Représentant permanent du Dahomey auprès de l'Unesco.

Cet entretien s'est déroulé dans une atmosphère cordiale et amicale et il a porté essentiellement sur des problèmes d'aide sollicitée par le Gouvernement du Dahomey dans le domaine de l'éducation nationale.

A la suite de son entrevue avec le Ministre des Affaires Etrangères, le D<sup>r</sup> Daouda Badaru a été reçu par Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale.

\*

### **Visite à Luxembourg du Premier Ministre de la Jamaïque**

Le 19 septembre 1969, Monsieur Hugh Lawson Shearer, Premier Ministre de la Jamaïque, accompagné de Monsieur J.P. Gyles, Ministre de l'Agriculture, et de quelques hauts fonctionnaires, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu notamment une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en présence de plusieurs membres du Gouvernement.

\*

### **La guerre du Nigéria**

Dans une déclaration publiée le 20 août 1969, les gouvernements de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, préoccupés depuis longtemps des souffrances éprouvées par les victimes civiles de la guerre du Nigéria, ont exprimé leurs graves préoccupations devant la recrudescence de la famine dans les régions affectées par les hostilités.

Ils regrettent profondément qu'aucun accord n'ait été réalisé jusqu'ici concernant la reprise des vols de secours et ont adressé un pressant appel aux parties en conflit, afin que celles-ci, conscientes de la gravité de la situation humanitaire actuelle, apportent le maximum de coopération en vue d'aboutir à un arrangement qui permettra au CICR et aux autres organisations humanitaires de reprendre leurs activités d'assistance.

\*

### **Visite d'information de députés luxembourgeois auprès des Communautés Européennes**

Les 18 et 19 septembre 1969, une vingtaine de députés luxembourgeois furent reçus à Bruxelles par la Commission des Communautés Européennes.

Au cours de cette visite d'information, les parlementaires luxembourgeois ont rencontré M. Victor Bodson, Membre de la Commission des Communautés Européennes, le Représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés, M. Albert Borschette et plusieurs hauts fonctionnaires luxembourgeois de la Commission des Communautés.

Les députés luxembourgeois entendirent à cette occasion des exposés faits par M. Victor Bodson, sur la situation politique de la Communauté, M. Fernand Braun, Directeur Général adjoint à la Direction Générale des Affaires Industrielles, sur la politique industrielle de la Communauté, notamment dans une perspective luxembourgeoise, M. Adrien Ries, Chef de division à la Direction Générale de l'Agriculture, sur la politique agricole et le plan Mansholt, M. Albert Borschette, qui parla des problèmes actuels des « Six », et par M. Vinck (Belgique), Directeur Général aux Affaires sociales de la Commission, qui exposa aux visiteurs la politique sociale du Marché Commun.

La visite d'information fut clôturée par une table ronde à laquelle prirent part, outre les personnalités déjà citées, M. Charles Reichling, Directeur Général adjoint de la Commission des Communautés Européennes à Luxembourg, M. Henri Etienne, chef de division au secrétariat général de la Commission à Bruxelles et M. Henri Guillaume, chef du bureau d'information de la Commission à Luxembourg.

\*

### Relations aériennes entre le Luxembourg et l'Islande

Les 8 et 9 septembre 1969, une délégation de la Loftleidir Icelandic Airlines, placée sous la conduite de Monsieur Kristjan Gudlaugsson, Président du Conseil d'administration de la Loftleidir, a séjourné à Luxembourg.

La délégation islandaise a eu à cette occasion un entretien avec Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports, sur les problèmes concernant les relations aériennes entre le Luxembourg et l'Islande et une coopération plus étroite entre Loftleidir et Luxair.

Les problèmes évoqués au cours de ces entretiens seront approfondis au cours des prochains mois et une nouvelle rencontre entre la direction de Loftleidir et le Ministre luxembourgeois des Transports est prévue vers la fin de l'année en cours pour entériner les décisions prises en la matière.

\*

### Le Fonds d'Investissement « Interspar »

Un nouveau fonds d'investissement « Interspar » vient de voir le jour à Luxembourg. La société « Interspar », société de gestion, a été constituée le 14 août 1969 à Luxembourg.

L'objet de la société est la constitution et la gestion d'un fonds commun de placement dénommé INTERSPAR, Société de gestion. La société émettra des cer-

tificats au porteur représentatifs de parts de copropriété dans ce fonds.

Le fonds recherche la sécurité des placements et la valorisation du capital investi. Interspar sélectionne dans son portefeuille des actions, des obligations et autres valeurs à revenu fixe, en tenant compte d'une large répartition des risques géographiques et économiques.

Le capital de la Société de gestion s'élève à 5 000 000,— de francs luxembourgeois, représenté par 500 actions nominatives de 10 000,— francs luxembourgeois chacune. Les cinq cents actions ont été libérées intégralement lors de la constitution de la société. La société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

Interspar Société de gestion est un fonds commun de placement de type « ouvert ». Le nombre de parts de copropriété à émettre n'est pas limité. Les certificats sont émis en coupures de une ou plusieurs parts.

Les caisses d'épargne de huit pays européens, à savoir la République Fédérale d'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la France, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et l'Autriche, ainsi que deux organisations internationales, c'est-à-dire le Groupement des Caisses d'épargne de la Communauté européenne et l'Institution internationale des Caisses d'épargne, sont les sociétaires de la société de gestion.

Lorsque ce fonds d'investissement international des caisses d'épargne a été présenté officiellement le 6 octobre 1969 à Luxembourg, le président du conseil d'administration, le professeur Helmut Lipfert, n'a pas manqué de souligner le rôle qu'a joué la législation luxembourgeoise foncièrement libérale, lorsqu'il s'agissait de fixer le domicile du nouveau-né.

De son côté, le président de la Caisse d'épargne de l'Etat, M. Pierre Guill, après avoir remercié les promoteurs d'Interspar d'avoir choisi Luxembourg pour cette importante initiative, devait souligner que la législation luxembourgeoise en la matière est bien au point et parfaitement valable et que la place financière luxembourgeoise est en mesure de remplir le rôle international auquel elle est destinée.

M. Guill a présenté le nouveau fonds en rappelant que les fondateurs veulent, en premier lieu, offrir à leurs épargnants une forme moderne de placement de leurs capitaux tout en leur garantissant le respect des règles de prudence et de sécurité qui sont de tradition pour les caisses d'épargne de tous les pays.

Ils veulent en même temps aider à procurer à leurs pays des capitaux nécessaires pour les investissements productifs et enfin contribuer pour leur part au renforcement de la solidarité entre les pays du monde libre.

Ils voient aussi dans cette initiative un nouveau pas vers une collaboration de plus en plus étroite entre les caisses d'épargne de tous les pays membres.

« Interspar » est un fonds commun de placement du type « open end ». Il vise à offrir à la clientèle des caisses d'épargne la possibilité de s'intéresser à l'expansion économique mondiale, en permettant aux épargnants de prendre des parts de copropriété dans un portefeuille commun de valeurs mobilières sélec-

tionnées par des établissements spécialisés. Il recherche avant tout, dans l'intérêt de la clientèle abondant pour la première fois cette forme nouvelle de l'épargne, la répartition équilibrée des risques et la valorisation du capital investi.

Comme tous les fonds communs de placement du type « open end » « Interspar » se compose de trois organes : une société de gestion qui a la forme d'une S.A., un portefeuille commun, c'est-à-dire fonds proprement dit, et un établissement financier dépositaire qui, en l'occurrence, est la Caisse d'Epargne de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

« Interspar » est donc géré par une société de gestion dont les statuts figurent au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, du 9 septembre 1969. A la tête de cette société se trouve un conseil d'administration, composé de vingt-deux personnalités dirigeantes d'institutions d'épargne. Un comité de placement assiste le conseil d'administration. La « Westdeutsche Landesbank, Girozentrale » à Dusseldorf fonctionnera vis-à-vis du fonds en qualité de « portfolio adviser ». L'objet de la société est la gestion de fonds « Interspar » et l'émission des certificats au porteur représentatifs de parts de copropriété dans ce fonds.

Le fonds comme tel est illimité et variable. Il est la propriété indivisée des participants proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent. L'émission de certificats se fait de manière continue, sans qu'elle soit limitée à un montant déterminé. La société de gestion a l'obligation, d'autre part, de racheter à tout moment, sur demande, les certificats de copropriété. Les clients des caisses d'épargne peuvent ainsi, à leur guise, entrer dans « Interspar » et en sortir.

La banque dépositaire du fonds est la Caisse d'Epargne de l'Etat à Luxembourg qui garde les avoirs du fonds, pouvant en disposer sur instruction de la société de gestion. Avec l'accord de cette dernière, les avoirs peuvent être déposés auprès d'autres banques au Grand-Duché ou à l'étranger. La banque dépositaire organise l'émission et le rachat des certificats ainsi que la distribution des revenus aux participants.

Les relations entre les détenteurs de certificats, la société de gestion et la banque dépositaire sont régies par un règlement de gestion publié également au « Mémorial » du 9 septembre 1969. Le texte de ce règlement prévoit notamment la détermination du système d'évaluation de la valeur d'inventaire des parts de copropriété.

\*

### **Le Congrès de l'« European Tyre and Rim Technical Organisation »**

Du 23 au 26 septembre 1969 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée plénière de l'Organisation Technique Européenne du Pneu et de la Jante (E.T.R.T.O.).

Cet important congrès s'est déroulé en présence de nombreux membres titulaires, correspondants et associés d'une quinzaine de pays du monde, sous la prési-

dence de M. Carlo Wurth, Super-Intendant technique de Goodyear S.A. Luxembourg.

Le congrès s'est terminé par une séance solennelle de clôture en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, M. Victor Bodson, membre de la Commission des Communautés Européennes, M. Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Energie du Grand-Duché et de nombreuses autres personnalités.

Le Président Monsieur Carlo Wurth rappela à cette occasion que l'association s'est proposée comme principal objectif de promouvoir l'adaptation réciproque des normes nationales et d'aboutir à l'interchangeabilité des pneus, des jantes et des valves en Europe.

Les activités de l'E.T.R.T.O. se limitent rigoureusement aux aspects techniques des pneus, des jantes et des valves, en ce qui concerne leur montage et leur utilisation. L'adhésion aux indications publiées par l'organisation se fait toujours à titre purement volontaire.

L'organisation a publié une série de recommandations concernant l'utilisation des pneus ayant trait notamment au choix de pneus, à la pression de gonflage, à la profondeur de la sculpture. Le Président M. Carlo Wurth évoqua également l'importance de l'industrie du pneumatique et donna quelques prédictions en ce qui concerne son avenir. La production pour l'année 1969 est évaluée à 115 millions de pneus en Europe; à 205 millions aux Etats-Unis et à 450 millions dans le monde entier.

Il est estimé que dans dix ans, la production annuelle de pneus en Europe s'élèvera à 187 millions et aux Etats-Unis à 300 millions, tandis que la production mondiale devrait atteindre 720 millions, soit une augmentation de l'ordre de 63%.

Ajoutons ici qu'à la séance solennelle de clôture, des allocutions furent prononcées en outre par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Transports et de l'Energie, et par Monsieur Victor Bodson, membre de la Commission des Communautés Européennes.

\*

### **Holiday Inns à Luxembourg**

Monsieur William B. Walton, Vice-Président de Holiday Inns Inc., vient d'annoncer que deux nouveaux hôtels Holiday Inns seront construits, l'un à Genève, l'autre à Luxembourg.

Une convention entre Holiday Inns et Overseas Industries accorde la licence d'exploitation, pour les deux hôtels, à la Continental Motor Inns, filiale de Overseas Industries.

Monsieur Neal Scheitel, Président de Overseas Industries, prévoit l'ouverture de l'hôtel de Luxembourg pour 1971. A 5 minutes de l'aéroport, il comprend 200 chambres dans un site d'une superficie de 3 ha, à proximité des 25 étages du Centre Européen, dans une région dont le développement économique se poursuit à un rythme intensif.

L'hôtel sera équipé de salles de conférences, d'une piscine intérieure, de salons de thé, restaurants et bars. Les voyageurs y trouveront notamment les ser-

vices d'agences de voyages, de compagnies aériennes, des salons de coiffure et des salons de beauté.

Overseas Industries S.A. a été créée en 1959, sous la dénomination « Western Sales Limited » pour l'étude et la production d'autocars.

Depuis lors, la société a étendu ses activités à d'autres secteurs du transport, notamment l'organisation de tours, les agences de voyages, les services bancaires et d'assurances.

A ce jour, Holiday Inns offre les services de plus de 1100 hôtels dans le monde entier.

\*

### Colloque international des jeunes à Luxembourg

Du 4 au 8 août 1969 a eu lieu à Luxembourg un colloque international de jeunes, organisé par la Ligue luxembourgeoise de l'enseignement.

Une trentaine de participants venus de 16 pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine ont assisté aux réunions patronées par la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture populaire.

Le thème général des débats a été « Vers la fin des autorités traditionnelles : sujétion ou épanouissement de l'individu ? »

Les différents rapports qui ont été soumis aux participants avaient trait à l'autorité politique et économique, l'autorité dans l'enseignement, l'autorité religieuse, l'importance des activités sportives pour la jeunesse et la place de la jeunesse dans le monde moderne.

A l'issue du colloque, les participants ont visité la ville de Vianden et les installations hydro-électriques de la station de pompage de Vianden. Une réception fut offerte en leur honneur par le Bourgmestre, M. Victor Abens.

\*

### A tiny country

Tel est le titre d'un article consacré au Grand-Duché par M. Harry Ellis dans l'édition du 27 juin 1969 du « The Christian Science Monitor » de Boston, Mass. (USA) :

Luxembourg has one of the most unusual diplomatic representations abroad of any nation, large or small.

The Grand Duchy has its own ambassadors in the capitals of its five Common Market partners, plus Washington, London and Bern.

Elsewhere in the world Luxembourg is represented diplomatically by Holland, because the royal houses of the two lands were linked by a personal union until 1890.

For consular business, however, Luxembourg is represented overseas by Belgium. This stems from the economic union entered into by Belgium and Luxembourg in 1922.

Should Grand Duke John of Luxembourg visit Spain, for example, he would be welcomed at the airport by the Dutch ambassador. Yet Spaniards

wishing to visit Luxembourg would get their visas at the Belgian consulate in Madrid.

This illustrates the close partnership of the Benelux powers, but also the impossibility of a state so tiny as Luxembourg — 335,000 persons — doing it alone.

« When we entered the European Coal and Steel Community (ECSC) in 1953, » remarked a Luxembourg official, « we gave up more sovereignty than any other partner.

« Eighty percent of our gross national product is exported. And two-thirds of that total is in the form of iron and steel products. »

This meant Luxembourg was ceding control of its economy to the Six, to a degree unmatched by France, West Germany, Italy, Holland, and Belgium.

But the goal was an end to Franco-German rivalry, which had engulfed Luxembourg in two world wars. Also, an official pointed out, Luxembourg gained a wider European role than it could have played without the ECSC.

The Duchy's initial reward was to become headquarters of the nine-member high authority of the ECSC, employing 1,000 people. Luxembourg City also housed the Court of Justice, legal arm of the coal and steel community.

On July 1, 1967, when the six fused the institutions of their three communities — ECSC, Common Market, and Euratom — Luxembourg lost the high authority, which moved to Brussels.

A compromise was worked out, to compensate the Grand Duchy economically and politically. Luxembourg retained the court of justice, now broadened to represent all three communities.

The Duchy also kept the permanent secretariat of the European Parliament, which sits in Strasbourg. Luxembourg asked for the parliament itself, but France — despite General de Gaulle's coolness to the community — refused to lose this institution.

The European Investment Bank moved from Brussels to Luxembourg. The Duchy kept the credits and investment offices of the ECSC.

The council of ministers of the European Economic Community (EEC) agreed to meet in Luxembourg in April, June, and October — about 20 days of executive sessions each year.

Statistical and printing offices of the EEC were established in Luxembourg, as was the documentation center of Euratom. Computers of this organization store the accumulated knowledge of the world in nuclear research.

Any future juridical offices which the merged communities may establish, such as a board to supervise anticartel activities, will go to Luxembourg.

« Drawing a balance », an official remarked, « we have about the same number of community employees working here in Luxembourg as we had before. »

Towering above the ravines on which Luxembourg City is built is a handsome skyscraper, called the « European Center ». A new European court of justice stands on the same hill.

Soon to be started are buildings for the secretariat of the European Parliament and for the European Investment Bank, plus a new European school for the children of EEC employees, as well the Euro-contrôle.

« For 1,000 years we have been independent, » declared a citizen of the Grand Duchy, « and we are proud of it. But we know that a small country cannot survive alone in an integrated Europe. »

## Le Mois en Luxembourg

### Mois d'août

- 2 août : A l'Abbaye d'Echternach a lieu le vernissage du 15<sup>e</sup> Salon National d'Art Photographique.
- 5 août : A la Place d'Armes à Luxembourg, le corps musical « The North West Association Youth Band » de Manchester donne un concert.
- 6 août : A la Place d'Armes à Luxembourg, l'ensemble « Brittons County Secondary School » de Londres donne un concert.
- A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat dirigée par le D<sup>r</sup> Ch. Rischard sur quelques aspects du problème de l'enfance handicapée.
- A Luxembourg, la C.O.N.S.O.M. invite à une table ronde sur le financement de la construction.
- 7 août : Au Cloître des Trinitaires à Vianden, le Centre grand-ducal d'Art dramatique invite à une soirée de lecture de poèmes et de textes sur la paix et la liberté.
- A la Place d'Armes à Luxembourg, le groupe folklorique « Urpin » de Banska Bystrica (Slovaquie) donne une représentation.
- 9 août : A Redange le Club des Jeunes invite à une « Journée des Jeunes ».
- 10 août : A Troisvierges est dévoilée une pierre commémorative en l'honneur des patriotes morts pour la patrie lors de la deuxième guerre mondiale.
- A Kœrich, la Jeunesse Ouvrière Catholique organise une rencontre internationale avec la participation de délégations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, des Pays-Bas et du Luxembourg. Cette rencontre est placée sous le thème : « Changeons la face du monde ».
- 12 août : Au Cloître des Trinitaires à Vianden a lieu un récital de musique donné par Roby Saner, clarinette, Marco Bettendorff, piano, et Fernand Nosbusch, baryton.
- 13 août : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat faite par M. Pierre Camy, inspecteur principal au Ministère de l'Economie Nationale, sur le sujet : « L'adaptation des allocations familiales à l'évolution économique ».
- 17 août : A la Place d'Armes à Luxembourg, l'harmonie de Rothem (Pays-Bas) et la chorale « Pensuick » de Rennes donnent un concert.
- 18 août : A Mondorf-les-Bains a lieu une soirée de poésie avec la participation des poétesses Andrée Sodencamp, prix triennal de Belgique 1969, et Annette Berger. L'encadrement musical de la soirée est assuré par le « Wiener Solisten-Quartett ».
- 20 août : A Luxembourg a lieu une série de manifestations de sympathie à l'égard de la Tchécoslovaquie, notamment l'inauguration d'un square Jan Palach et le dépôt d'une gerbe à la Croix de Hinzert.
- 22 août : A Luxembourg a lieu une conférence-débat, dirigée par Mgr Jean Hengen, Evêque coadjuteur de Luxembourg, sur le synode diocésain.
- 23 août : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition expérimentale sur l'« etc-art » des artistes Georges Fischer, Nico et Roger Kieffer.
- 24 août : A Berdorf, le soprano hollandais Pieter Vis donne un récital.
- 28 août : Au Cloître des Trinitaires à Vianden, le « Stuttgarter Klaviertrio » donne un concert.
- 29 août : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat dirigée par le Père Jean Raes sj, professeur d'économie aux Facultés Universitaires de Namur, sur le sujet : « La société démocratique, un défi aux totalitarismes ».
- 30 août : A Luxembourg a lieu l'ouverture de la 31<sup>e</sup> Foire d'Ameublement.
- Visite à Luxembourg d'une délégation de la « World Visit Exchange Association » de Tokyo, sur invitation des Friends of Japan du Grand-Duché.
- 31 août : A Wiltz, à Esch-sur-Alzette et à Schiff-lange ont lieu des cérémonies commémoratives à l'occasion de l'anniversaire de la grève de 1942.
- A Rumelange a lieu le vernissage de l'exposition sur « Napoléon I<sup>er</sup> et le Département des Forêts ».

## Mois de septembre

- 1<sup>er</sup> septembre : Au cimetière militaire de Hamm, la Confédération Générale du Travail commémore la journée du travail.  
A Luxembourg, le Centre catéchétique du diocèse de Luxembourg, en étroite collaboration avec les Centres de l'éducation religieuse des diocèses de Metz et de Strasbourg, organise la session catéchétique internationale de formation « préadolescence ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le 31<sup>e</sup> concours international et le 28<sup>e</sup> congrès de l'Union Internationale des Cinéastes Amateurs.
- A la Galerie Horn à Luxembourg, l'artiste allemand Alfred Stalman expose ses aquarelles.
- 3 septembre : A Rumelange, dans le cadre de la première semaine française, M. Pierre Kremer tient une conférence sur le thème : « Napoléon et le département des forêts ».
- 4 septembre : A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des peintres autrichiens Ines Kroisleitner et Friedrich Hundertwasser.
- 5 septembre : Dans les locaux de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques à Luxembourg a lieu une conférence-débat dirigée par le professeur Marcel Spielmann sur le sujet : « Evolution et problèmes de l'enseignement professionnel et technique ».
- 7 septembre : A Differdange débute une semaine sportive internationale à l'occasion de l'inauguration du Centre Sportif, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan.  
A Mondercange est inauguré le Monument aux Morts de la deuxième guerre mondiale.  
A Hollenfels débute la semaine culturelle organisée par le Ministère de la Famille et le Centre National luxembourgeois d'activités éducatives.
- 9 septembre : A Pétange a lieu, en présence de Son Altesse Royale le Prince Charles, la cérémonie commémorative du 25<sup>e</sup> anniversaire de la libération.
- 10 septembre : Devant le Monument du Souvenir à Luxembourg, une délégation de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de la libération.
- 12 septembre : A Bascharage sont inaugurées les trois entreprises : « La Continentale », « La Continentale Nucléaire » et « l'International GEMS ».
- 13 septembre : A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre belge Etienne Le Compte.
- 17 septembre : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat dirigée par le Père Edouard Herr sj, sur le sujet : « Education et économie ».
- 19 septembre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage de la rétrospective du peintre Alfred Manessier.
- 20 septembre : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition des artistes Seiler et Maréchal.
- 21 septembre : Au Kano'nenhiwel à Luxembourg est célébrée, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, la Journée de Commémoration Nationale de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force.  
Au Théâtre municipal à Luxembourg, la chorale des « Schaumburger Märchensänger », placée sous la direction d'Edith Möller, donne un concert.  
A Ermsdorf a lieu l'inauguration du Monument aux Morts.
- 22 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu, à l'occasion de l'exposition-vente « Italia-Oggi », une manifestation artistique de trois groupes folkloriques italiens.  
A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. Dr Werner G. Krug, correspondant du Luxemburger Wort à Londres, sur le sujet : « Bürgerrecht oder Bürgerkrieg in Ulster ».
- 23 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance Atlantique, a lieu un concert de gala, avec la participation de l'« United States Air Force Band » de Washington, du chœur « The Singing Sergeants » et de la « USA Air Force Pipe Band ».  
Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu, dans le cadre de « Italia Oggi », une soirée folklorique italienne. Trois groupes folkloriques présentent des chants et des danses de la Calabre, du Frioul et des Abruzzes.
- 25 septembre : Au Cinéma Cité à Luxembourg a lieu, sous le patronage de l'Ambassade de Grande-Bretagne, la présentation de gala du film « Battle of Britain » au profit du Sir Winston Churchill Memorial Fund. Cette soirée est honorée de la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
- 26 septembre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, l'Association culturelle du Gouvernement grand-ducal invite, à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci, à une conférence-projection faite par M. Camille Frieden sur le

sujet : « Léonard de Vinci, précurseur des cultures et sciences occidentales ».

A Luxembourg, la Conférence St-Yves organise à l'occasion de la Rentrée des Cours et Tribunaux, une conférence-débat dirigée par M<sup>e</sup> Bernard Delvaux sur le sujet : « Les sociétés holding luxembourgeoises et le Marché commun ».

27 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le « 2<sup>e</sup> Festival luxembourgeois de la chanson ».

Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg, la Fédération des sociétés philatéliques du Grand-Duché procède à l'ouverture de l'exposition philatélique dans le cadre de la « Journée du Timbre 1969 ».

Dans le bâtiment de la Foire Internationale à Luxembourg, les artistes luxembourgeois Carlo, Collignon, Daleiden, Kieffer, Lutgen, Reckinger, Weydert et Wiroth invitent à l'exposition « Mixed Media Show ».

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes belges Gérard de Streel et de sa fille Chantal.

29 septembre : En l'église St-Michel à Luxembourg est célébré un office religieux à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg.

A l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, l'American-Luxembourg Society invite à la projection des films « Apollo XI — One giant leap for mankind » et « America in space the first decade ».

30 septembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises invite à une conférence faite par Madame Jenny Jordan, auteur du livre « Avant de naître », sur le sujet : « Problèmes d'hérédité ».

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le professeur D<sup>r</sup> Hans Mayer fait une conférence en langue allemande sur le thème : « Brecht und die Folgen im deutschen Drama ».

## SOMMAIRE

1) Mémoires de l'Assemblée	2
2) Questions des Députés (suite d'interrogations)	3
3) Les Députés visitent le Centre National de Recherches Médicales et le Centre National de Recherches et d'Essais de la Ville de Luxembourg	4
4) La Journée de Commémoration Nationale	5
5) L'Assemblée de la Société Luxembourgeoise d'Économie	6
6) Le Triangle industriel Luxembourg-Luxembourg	6
7) L'inauguration de la nouvelle section de Luxembourg	11
8) L'inauguration à Luxembourg de l'usine d'acier de la Société S.A.	14
9) Le 5 <sup>e</sup> Anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail	16
10) Le Grand-Duché de Luxembourg vu par le Comité de Liaison	18
11) Nouvelles de la Cour (suite d'interrogations)	20
12) Le Conseil de Gouvernement (suite d'interrogations)	20
13) Nouvelles diverses	26
14) Le Mois de Luxembourg (suite d'interrogations)	34